



Le portrait du Journal du Palais

Destin universitaire

Vincent Thomas est le premier président de l'établissement public expérimental Université Bourgogne Europe. Ce juriste germanophile est un pur produit de cette institution dijonnaise - la seule de la région présente dans le classement de Shanghai - dont il a contribué au rayonnement. *Page 24*

16,8 M€ de redressements en Côte-d'Or en 2024

La Direction régionale des finances publiques de BFC et de Côte-d'Or organisait mardi 13 mai une conférence de presse pour présenter les nouveautés de l'impôt sur le revenu 2025 et faire le bilan de la lutte contre la fraude fiscale. *Page 6*

Quartus futur géant de l'éco-logistique

Sur une parcelle de près de 11 hectares située à Sens, le promoteur - filiale de la BPCE - pilote depuis octobre 2024 pour le compte de Green'Dev la construction d'un ensemble logistique de 48.957 m², comprenant 1.200 m² de bureaux. *Page 7*

5 pages d'annonces légales

Lire les pages 9 à 13

Bâtiment 100 % électrique pour EDF



Regroupement des effectifs, encouragements aux mobilités douces, panneaux photovoltaïques... Le groupe EDF a posé la première pierre du bâtiment qui accueillera son futur siège social à Dijon Valmy, démonstrateur de la volonté de l'énergé-

ticien de décarboner ses usages. Le bâtiment, conçu par l'agence BAU Architectes, d'une surface de 3 150 m², recevra 300 salariés issus de la direction régionale, de la direction commerce Est et du centre de relations clients. Le regroupement des effectifs

devrait permettre à la fois de nouvelles synergies entre les équipes et s'inscrit dans la politique immobilière menée par le groupe EDF, confirme Philippe Ernandes, directeur de la stratégie immobilière du groupe EDF. Au-delà de cet aspect des

ressources humaines, cette construction se veut emblématique de l'approche du groupe autour de la décarbonation, des ombrières photovoltaïques sur les parkings produiront ainsi 71 % de la consommation annuelle du bâtiment. *Page 3*

Schneider Electric investit 100 M€ à Mâcon

Schneider Electric remplace son usine de Mâcon avec un nouvel équipement dont les travaux débuteront en début d'année 2026. Montant investi : plus de 100 M €. Construit en 1955, le site mâconnais actuel de 26.000 m² s'est spécialisé dans les produits et solutions de moyenne tension pour la distribution primaire et secondaire

en sortie de production électrique. « Il était impossible d'agrandir l'existant et l'usine ne nous permettait pas d'atteindre les normes zéro carbone. Par ailleurs, nous gagnerons en efficacité en passant de trois à un bâtiment », explique Éric Lagrange, directeur de l'usine.

Page 6

L'utilité de l'avocat en droit public à l'ère de l'IA. *Page 14*



R 28302 - 4969 - 2€



Anais a le pouvoir de détecter les mines avant qu'elles n'exploient pour 2,50 € / mois



Grâce au don mensuel on a tous le pouvoir de changer le monde, même à distance !
hi.fr/don.mensuel

Anais C., donatrice régulière pour handicap international depuis 2010



Les mineurs vivant sous le seuil de pauvreté



De plus en plus de mineurs pauvres en France

D'après des données d'Eurostat, le nombre de mineurs en France vivant sous le seuil de pauvreté a augmenté de 19 % entre 2015 et 2024. L'année dernière, près de 3,6 millions de mineurs étaient touchés par la pauvreté, soit plus d'un enfant sur cinq. D'après Unicef, la « grande pauvreté » - définie comme la combinaison de faibles revenus et de privations matérielles et sociales sévères - est en forte hausse en France, et le contexte économique des dernières années « exacerbe les inégalités et fait peser un risque important d'augmentation de la pauvreté infantile ». L'organisation souligne que la pauvreté « impacte le bien-être de l'enfant, son développement et l'exercice de ses droits fondamentaux, mais elle a également une incidence sur son avenir ».

La part des étrangers en France



Quelle part d'étrangers en France

Alors que l'immigration est de retour au cœur du débat politique et médiatique, posons-nous la question de la part d'étrangers dans la population française. D'après des données de l'Insee, 58,4 des 67,8 millions de personnes résidant en France en 2023 étaient elles-mêmes Françaises et nées en France, soit 86 % de la population. D'après l'Insee, 7,2 millions d'immigrés vivaient en France, soit 10,7 % de la population. Ils étaient 4,8 millions à être de nationalité étrangère, et 2,5 millions à avoir obtenu la nationalité française. Comme le précise l'Insee, un peu moins de la moitié des étrangers vivant dans le pays étaient originaires d'Afrique, principalement du Maghreb, tandis qu'un tiers d'entre eux venaient de pays européens.

Les français qui souffrent de troubles du sommeil



Les Français et le sommeil

D'après une enquête menée par Statista dans le cadre des Consumer Insights, quatre Français sur dix souffrent de troubles du sommeil. En tête de ce classement des pays ayant le plus de mal à tomber dans les bras de Morphée, on trouve la Suède avec plus d'un Suédois sur deux a du mal à dormir. Dans tous les pays, les femmes étaient plus susceptibles d'avoir souffert d'un trouble du sommeil que les hommes, la différence entre les deux étant de 9 à 10 points de pourcentage dans la plupart des cas. C'était par exemple le cas en France, où 45 % des femmes disaient avoir souffert de troubles du sommeil au cours de l'année écoulée, contre 35 % des hommes, ou encore en Suède (56 % pour les femmes, 46 % pour les hommes).

Avec Inquisitor, l'ancien colonel de Gendarmerie nationale vient de fonder dans l'Yonne l'une des toutes premières agences de détective privé de Bourgogne Franche-Comté agréées par le Conseil national des activités privées de sécurité.



Dominique Large, l'inexorable quête de la vérité

Sherlock Holmes, Philip Marlowe, Bernie Gunther et tant d'autres nourrissent, de décennies en décennies, l'imaginaire des amateurs de littérature policière. Qu'ils se reconnaissent sous le terme de détective ou d'enquêteur privé - le Conseil national supérieur professionnel des agents de recherches privées privilégie cette dernière dénomination - le métier fascine toujours autant. D'autant qu'avec Inquisitor, Dominique Large a créé un précédent : ouvrir la toute première agence de détective privé sur le territoire icaunais.

Après 39 ans de service à la Gendarmerie nationale - il a notamment mis en place le bureau de planification et de gestion de crise à la préfecture de police de Paris à la suite des attentats de 2015 -, puis cinq ans comme directeur de la sécurité d'une société internationale de transports de valeurs qui l'ont amené à créer, en parallèle, Blue Shield Alliance, une société spécialisée en la matière, Dominique Large n'a rien perdu de son goût pour la fila-

ture, la planque et l'investigation. « Je reste animé par cette volonté constante de connaître la vérité dans l'intérêt de mes clients. »

L'ALLIÉ DES ENTREPRISES CONTRE LA FRAUDE

Pour les particuliers, le détective icaunais participe à la résolution de situations personnelles ou familiales parfois délicates, en réunissant les preuves d'un adultère par exemple, ou d'un harcèlement scolaire. « Nous bénéficions de tous les agréments légaux qui garantissent notre éthique et le strict respect du cadre juridique. Transmis à un avocat, les éléments peuvent être recevables par la justice. » L'Agence Inquisitor - agréée par le Conseil national des activités privées de sécurité, établissement public sous tutelle du ministère de l'Intérieur - propose, par ailleurs, un service peu commun : la réouverture des affaires non élucidées, les fameux Cold Cases. « Nous pouvons apporter un nouvel éclairage dans l'espoir d'apporter une réponse aux familles pour

qu'elles puissent faire leur deuil. »

En plein essor, l'investigation aux bénéfices des entreprises constitue déjà un secteur d'activité important pour la toute jeune agence d'enquêtes privées, notamment pour les PME locales. « Nous intervenons à la demande des dirigeants dans la lutte contre les abus des arrêts de travail liés à la maladie. Cela coûte très cher tant aux entreprises qu'à la Caisse primaire d'assurance maladie. Nous avons eu, par exemple, le cas d'un salarié en arrêt maladie qui travaillait pendant ce temps-là pour son propre compte. » Autres domaines d'intervention : l'enquête préalable à une embauche ou lors d'un harcèlement présumé. Le coût des prestations de l'agence icaunaise varie de 1.500 à plusieurs dizaines milliers d'euros dans le cas d'enquêtes au long cours. « Nous avons la possibilité de mobiliser des moyens techniques ou humains conséquents sur tout le territoire... », précise le détective mystérieusement.

Stéphane Bourdier

Ils bougent.

UN NOUVEAU DUO À LA TABLE «D'ERRE», AU DOMAINE DE RONCEMAY.

Le Domaine de Roncemay à Chassy (89) accueille un duo qui signe la carte d'Erre, nouvelle table gastronomique ainsi que celle du bistrot. **Clément Vergeat** (vu dans Top Chef), formé auprès de grands noms comme Guy Savoy et le chef Toshi (Alliance), chef à la tête de Tamara puis de Tracé à Paris, « puise dans ses racines cévenoles et ses expériences internationales — de Londres à Copenhague pour proposer une cuisine de sensations et de souvenirs ». À ses côtés, **Marine Matéos**, cheffe pâtissière, formée dans les palaces et habituée des concours, insufflé une touche créative et imagine une pâtisserie cuisinée. Après deux ans d'apprentissage au Grand Hôtel Opéra puis au Barrière, Marine Matéos rejoint la brigade du champion du monde de pâtisserie au Peninsula-Hôtel Paris. Elle passe ainsi 13 mois au côté de Julien Alvarez, en qualité de commis. En 2016, elle entre au Burgundy en tant que chef de partie pâtisserie. Un an plus tard, elle choisit de rejoindre les Magnolias et participe à l'émission Le meilleur pâtissier, les professionnels et sera finaliste.



EN 2025
France Bleu Bourgogne
CHANGE DE NOM

ici
Bourgogne

UN NOUVEAU NOM

Pour encore plus de proximité.
Pour vous accompagner chaque jour.
Pour parler de ce qui vous concerne et du lien fort que vous avez avec votre région.

ENTREPRISES

Bâtiment 100% électrique pour EDF

Côte-d'Or. Regroupement des effectifs, encouragements aux mobilités douces, panneaux photovoltaïques... Le groupe EDF a posé la première pierre du bâtiment qui accueillera son futur siège social à Dijon Valmy, démonstrateur de la volonté de l'énergéticien de décarboner ses usages.



C'est avec la complicité d'un franc soleil que plusieurs responsables d'EDF ainsi que Carmen Munoz-Dormoy, la responsable à l'action régionale en BFC du groupe, ont accueilli Nathalie Koenders, maire de Dijon et 1^{ère} vice-présidente de Dijon Métropole, à l'occasion de la pose de la première pierre du bâtiment qui sera au moins dans les neuf ans à venir (durée du premier bail), le siège régional de l'énergéticien au 35 de l'avenue François-Giroud dans le parc d'activités Valmy. Plutôt de bon augure pour un projet dont la volonté de décarbonation dépendra en grande partie de la lumière solaire...

REGROUPEMENT D'EFFECTIFS ET PHOTOVOLTAÏQUE

Le bâtiment, conçu par l'agence BAU Architectes, d'une surface de 3 150 m², accueillera 300 salariés issus de la direction régionale, de la direction commerce Est et du centre de relations clients. Le regroupement des effectifs devrait permettre à la fois de nouvelles synergies entre les équipes et s'inscrit dans la politique immobilière menée par le groupe EDF, confirme Philippe Ernandes, directeur de la stratégie immobilière du groupe EDF. « On cherche de plus en plus à aller vers de la réduction de surface pour s'adapter vraiment à nos besoins réels d'occupation qui prennent en compte le télétravail : on dimensionne des surfaces au plus juste avec des espaces qu'on appelle dynamiques qui en fait permettent de partager les postes de travail individuel et les espaces collaboratifs des bureaux ». Au-delà de cet aspect des ressources humaines, cette



Ci-dessus, de gauche à droite : Marc Guillot, responsable chez Edensy, Philippe Ernandes, directeur de la stratégie immobilière au groupe EDF, Nathalie Cablé, déléguée immobilière du groupe EDF région Nord Est, Nathalie Koenders, maire de Dijon et 1^{ère} vice-présidente de la métropole dijonnaise et Carmen Munoz-Dormoy, directrice à l'action régionale du groupe EDF. À droite : la maquette du projet montre les panneaux photovoltaïques qui fourniront 71% de la consommation électrique du bâtiment. Crédit : JDP.



construction se veut « emblématique de notre approche autour de la décarbonation », a souligné Carmen Munoz-Dormoy. Un bâtiment qui va être zéro émission directe puisqu'il va être tout électrique. Conformément à notre stratégie de décarbonation pour nous-même et pour nos clients, nous considérons que la bonne place des énergies fossiles est sous nos pieds, dans les sols, c'est là qu'elles doivent rester ! Donc ce bâtiment va contribuer à porter notre image et notre politique de décarbonation sur le territoire ». Si on peut noter que, par souci de « durabilité », le promoteur Edensy n'a pas choisi de béton bas carbone pour la construction du bâtiment et a privilégié des solutions qu'il maîtrise, néanmoins, « des ombrières photovoltaïques sur les parkings produiront 71 % de la consommation annuelle du bâtiment », précise Marc Guil-

lot, responsable Edensy, qui met aussi en avant des VMC double flux, des pompes à chaleur performantes affichant un coefficient de performance énergétique 4 (1kW d'électricité est transformé en 4 kW de chauffage), un parking 50 % végétalisé, des robinets économes en eau, avec 100% d'infiltration d'eau à la parcelle, un parking végétalisé à 50%. De plus, « le vitrage a été choisi avec protection solaire pour éviter la surchauffe en été et l'utilisation de la climatisation tout en gardant une bonne transmission lumineuse. L'harmonie entre le design architectural moderne et technologie écologique permet à ce projet de devenir un véritable modèle de bureau durable alliant esthétique, confort et efficacité énergétique. » La proximité de la ligne T2 du Tram et du parking relais Valmy devraient faciliter l'usage des mobilités douces, d'autant que, a

annoncé la maire de Dijon, « j'ai donné mon accord pour que le parking relais soit gratuit et ouvert pour que les salariés de Valmy puissent utiliser ce parking relais qui n'est pas aujourd'hui complètement rempli pour pouvoir venir travailler ».

RÉEMPLOI DE MOBILIER ET RÉDUCTION DE SURFACES

Cette volonté de décarbonation s'inscrit jusque dans les aménagements intérieurs : « Nous avons aussi dans nos projets un taux de remploi de mobilier supérieur à 40 %, avance Philippe Ernandes, ce qui nous évite également d'avoir à produire du mobilier inutilement. Nous allons également équiper 50 % des emplacements de bornes électriques pour les véhicules et nous avons prévu une éventuelle extension sur les 50 % restants en fonction de nos besoins ».

« Nous sommes fiers de mettre en œuvre la politique immobilière qui vise à des bâtiments économes, performants et qui visent également à créer des conditions de travail adaptées aux nouvelles façons de travailler : plus ouvertes, plus collaboratives avec plus de qualité de vie au travail », s'est réjouie Nathalie Cablé, déléguée immobilière du groupe EDF région Nord Est.

Les travaux, pris en charge par Edensy, sont évalués à date à 6 M€ HT. De son côté, le groupe EDF investit une enveloppe entre 2,5 et 3 M€ pour les aménagements intérieurs, soit un chantier qui avoisinera les 10 M€. « Pas moins de 20 entreprises locales et 140 emplois seront mobilisés » pour mener à bien les travaux, explique EDF. La livraison du bâtiment est prévue en janvier 2027.

Emmanuelle de Jesus

COMMUNIQUEZ EN B to B
auprès d'un lectorat ciblé de professionnels
Publireportage | Encartage | Numérique
Visibilité parfaite | Tarifs attractifs

Contactez Fabrice Guilbert au 03 80 68 23 68
ou 06 17 64 10 57 - regiepublicitaire.jdp@legalnet.org



Saône-et-Loire. Destinée à remplacer un site existant vieillissant, la nouvelle usine devrait être opérationnelle en 2027. 150 nouveaux emplois accompagneront ce développement. .

Schneider Electric investit 100 M€ à Mâcon



Schneider Electric remplace son usine de Mâcon avec un nouvel équipement dont les travaux débuteront en début d'année 2026. Montant investi : plus de 100 M€.

Construit en 1955, le site mâconnais actuel de 26.000 m² s'est spécialisé dans les produits et solutions de moyenne tension pour la distribution primaire et secondaire en sortie de production électrique. « L'usine réalise des produits spécifiques pour nos clients et abrite un service de R&D, explique Éric Lagrange, directeur de l'usine. Il était impossible d'agrandir l'existant et l'usine ne nous permettait pas d'atteindre les normes zéro carbone. Par ailleurs, nous gagnerons en efficacité en passant de trois à un bâtiment. »

Avec cette nouvelle usine,



Le groupe pourra répondre aux besoins accrus dans le secteur nucléaire et à la multiplication des data centers.

Schneider Electric entend répondre aux besoins d'électrification qui se développent en Europe mais aussi à la multiplication des data centers et à l'accent mis sur le nucléaire. « Nos clients peuvent aussi bien être des grands comptes comme les Gafam pour les data centers que les chantiers de l'Atlan-

tique et leurs paquebots. Pour l'activité nucléaire, nous intervenons aussi bien sur les équipements électriques des centrales que sur les sorties d'électricité. »

RENFORCER L'ANCRAGE MÂCONNAIS

Le groupe initie la construction d'une nouvelle usine de

40.000 m² à Mâcon dont il devrait prendre possession en 2027. « Grâce à une réserve foncière nous aurons des capacités évolutives. Nous y accueillerons également une nouvelle gamme de produits autour du stockage batterie que nous déménagerons de l'usine de Montbonnot en Isère. » Avec l'intégration de cette activité, Schneider Electric prévoit également le transfert d'une cinquantaine d'emplois.

Au total, la nouvelle usine comptera 150 collaborateurs supplémentaires qui compléteront les 640 emplois actuels du site. « Nous voulions rester à Mâcon pour conserver nos compétences connues et reconnues tant en interne que par nos clients. L'usine est aussi située à un nœud géographique pertinent. » Une fois son déménagement réalisé, l'entreprise espère vendre son usine actuelle en fin d'année 2027.

Nadège Hubert

Saône-et-Loire

FORGE + : FRAMATOME INVESTIT 579 M€ DANS LA FILIÈRE NUCLÉAIRE. Lundi 19 mai, Framatome a officialisé le développement de « Forge + », un projet à 579 M€ qui sera développé sur son site historique du Creusot (Saône-et-Loire). Il y sera fabriqué certaines pièces utilisées dans la filière nucléaire et notamment pour les EPR et EPR2, dont la construction avait été annoncée en février 2022 par Emmanuel Macron, en déplacement à Belfort : six EPR2, ainsi que l'étude de huit autres d'ici 2050. Selon nos confrères de France 3 sur place, « en plus de diminuer la dépendance de Framatome à des sous-traitants, cette nouvelle forge doit doubler la capacité de production des pièces forgées pour les EPR. Actuellement, l'entreprise en produit environ 100 par an. Or la fabrication d'un seul réacteur en nécessite 90 ». Restent deux obstacles de taille à franchir : d'abord, informer le public sur les impacts environnementaux et sociétaux du projet, un dispositif encadré par la Commission nationale du débat public ; ensuite la confirmation par l'État de la poursuite du projet EPR, une validation qui devrait arriver fin 2026 et sans laquelle Forge + ne verra pas le jour.

Côte-d'Or

APEC TOUR, RENCONTRES DE L'EMPLOI CADRE ET DES JEUNES DIPLÔMÉS. L'apec BFC donne le coup d'envoi de son Apec Tour à Talant. Cette tournée régionale vise à renforcer les liens entre les entreprises en quête de compétences et les cadres ou jeunes diplômés en recherche d'opportunités professionnelles. Le mardi 3 juin de 9 h à 17 h, à L'Écrin (Rond-Point de l'Europe, à Talant), l'Apec réunira donc les acteurs économiques locaux, les recruteurs et les talents cadres de la métropole dijonnaise.

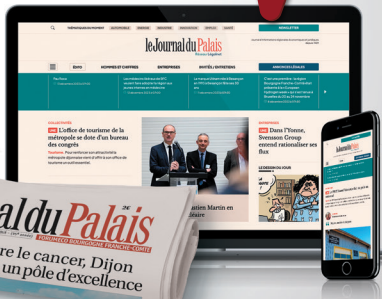
◆ event.apec.fr/fr/apec-tour-dijon

en bref

ABONNEZ-VOUS !

- ➔ 52 NUMÉROS DU JOURNAL DU PALAIS
- + VERSION NUMÉRIQUE
- + SUPPLÉMENTS THÉMATIQUES ET HORS-SÉRIES

VERSION PAPIER + NUMÉRIQUE
120€



NOTRE OFFRE D'ABONNEMENT

☐ Je m'abonne pour 1 an au prix de 120 €

Règlement par chèque ou virement

Vous pouvez avoir accès, gratuitement à notre journal sur Internet : <https://journal-du-palais.fr>

Sur notre site, vous retrouverez toutes les informations économiques régionales de notre hebdomadaire enrichies de brèves, d'informations quotidiennes, et d'informations juridiques et fiscales et bien entendu de nos annonces légales qui couvrent désormais les départements de la Côte d'Or, de la Saône et Loire et de l'Yonne.

Cette version Internet est complétée par une newsletter quotidienne, à laquelle il vous sera juste demandé de vous abonner gratuitement, formellement pour respecter la réglementation sur la protection de la vie privée.

Pour cela, il vous suffit de scanner le QR code ci-dessus.



N° d'abonné (si déjà abonné) : JP

Société : _____

☐ M. ☐ Mme ☐ Mlle

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal, Ville : _____

Tél. : _____

Fax : _____

E-mail : _____

Activité : _____

Signature : _____

BULLETIN D'ABONNEMENT À RETOURNER À : Journal du Palais - Service abonnement - 2B Avenue de Marbotte - 21000 DIJON
Tél. : 03.80.68.25.55 - abonnement.jdp@legalnet.org - www.journal-du-palais.fr

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/78 (art.27), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Pour notre intermédiaire, vous pouvez recevoir des propositions commerciales d'autres entreprises. Dans le cas contraire, merci de nous contacter.

leJournalduPalais

Particuliers ou entreprises, on vous déroule le

TAPIS ROUGE

AU ZÉNITH DE DIJON

PARKING
VIP

PASS
VIP

ACCUEIL
PERSONNALISÉ

COCKTAIL
DINATOIRE

ACCOMPAGNEMENT
EN SALLE

de 30 à 59 places **165€HT**

198€TTC par personne
et par spectacle

CONTACTEZ-NOUS ET DÉCOUVREZ TOUTES NOS OFFRES



contact@zenith-dijon.fr - 03 80 72 98 23
Rue de Colchide - 21000 - Dijon Tram T2 arrêt Zenith

ZENITH-DIJON.FR



Harmonie Mutuelle, un mouvement bénéfique à tous, y compris aux entreprises

Plus qu'un acteur du remboursement des soins médicaux, Harmonie Mutuelle couvre tout le panel de la protection sociale pour les particuliers et les entreprises. Avec son mouvement Eco-santé, lancé en fin d'année 2024, elle s'inscrit désormais comme précurseuse face aux défis de santé actuels.



Olivier Chevrier, directeur régional Bourgogne-Franche-Comté Harmonie Mutuelle.

Agir plus tôt, plus vite et autrement sont les trois piliers du mouvement Eco-santé initié par Harmonie Mutuelle en novembre 2024. En Bourgogne-Franche-Comté, la première mutuelle santé en France, également entreprise mutualiste à mission, protège 160 000 personnes dont 60 % issues du monde professionnel. « Nous comptons 3 000 entreprises clientes en région dans tous les secteurs d'activité, de l'artisanat à l'industrie en passant par le commerce et l'économie sociale

et solidaire », introduit Olivier Chevrier, directeur régional Bourgogne-Franche-Comté Harmonie Mutuelle. Harmonie Mutuelle propose un modèle d'accompagnement intégré, fondé sur trois piliers stratégiques – la prévention, la santé, la prévoyance – et sur la multi-protection de ses adhérents et entreprises clientes (épargne-retraite, assurance vie, etc.). Cette approche globale lui permet d'offrir une couverture complète à chaque étape de leur vie. En s'appuyant sur sa connaissance de l'écosystème de la santé, elle a lancé le mouvement Eco-santé. « Nous sommes partis du constat que bien que nous ayons un système de soin parmi les plus performants au monde, nous orientons nos actions sur la dimension curative. Malgré d'importants investissements et les efforts fournis, l'espérance de vie des Français en bonne santé stagne depuis dix ans. »

À contrario, le directeur régional mentionne un vieillissement de la population associé à de plus en plus de maladies chroniques. « L'OMS dresse le constat que 95 % des Français sont sédentaires ou insuffisamment actifs. 37 % des adultes en France sont ainsi concernés par des maladies chroniques telles que

les cancers, les maladies cardio-vasculaires ou encore une explosion des allergies. » L'étude souligne également que la Bourgogne-Franche-Comté affiche le plus fort taux d'hospitalisation pour maladie cardio-vasculaire.

UN MOUVEMENT EN ACTION

En réaction, le mouvement Eco-Santé d'Harmonie Mutuelle consiste à travailler sur ses trois piliers. Agir plus tôt vise à mettre l'accent sur la prévention. « Même si nous avons besoin du curatif, en agissant en amont plutôt que seulement sur le soin, cela peut réduire les coûts et améliorer la santé des citoyens. Les soins curatifs sont plus coûteux que les soins préventifs. » Harmonie Mutuelle propose aux entreprises de réaliser un Diagnostic personnalisé afin d'établir un plan d'actions de prévention adaptées à leur activité. « L'absentéisme est parfois lié à des troubles musculosquelettiques donc la prévention s'avère vertueuse pour les salariés et l'activité. » Pour Olivier Chevrier, la prévention contribue à améliorer la santé des collaborateurs au sein de leur entreprise. « En plus de la rémunération, ils se montrent attentifs à ce qui relève

de leur bien-être. En plus d'être un levier stratégique pour l'entreprise en réduisant l'absentéisme et en augmentant la productivité, la prévention participe de la fidélisation et de l'attractivité des salariés. »

UNE QUESTION DE TIMING

Le mouvement engagé par l'entreprise à mission passe aussi par un dépistage accru pour agir plus vite. « Cette notion n'est pas assez ancrée dans la population pourtant le bon dépistage au bon âge aide à entrer dans les meilleurs délais dans un système de soin pour profiter d'une bonne prise en charge. » Dans ce même esprit, Harmonie Mutuelle a déjà mis en place la possibilité pour ses adhérents de solliciter un deuxième avis médical afin de prendre la bonne décision au bon moment. « Nous étions également précurseur en lançant la téléconsultation en 2017 afin de répondre aux déserts médicaux et d'obtenir un diagnostic dans les meilleurs délais pour anticiper une maladie et y associer un parcours de soin avant qu'elle ne s'aggrave. »

LA FORCE DU COLLECTIF

Pour Harmonie Mutuelle, il s'avère enfin important d'agir autrement et de prendre en compte l'environne-

ment. « Réduire l'empreinte carbone a des vertus immédiates car les gaz à effet de serre et les microparticules inhalées au quotidien provoquent des maladies. L'impact ne se mesure pas seulement sur le long terme », insiste Olivier Chevrier. Pour cette raison, Harmonie Mutuelle s'engage aux côtés des entreprises en élaborant un bilan carbone afin de réduire leurs émissions. « Le système de santé porte aussi son poids écologique dans la fabrication de médicaments ou à travers le matériel médical. »

Toutefois, Harmonie Mutuelle sait qu'elle ne peut pas engager seule le changement de perception du système de santé. « Professionnels de la santé, pouvoirs publics, collectivités, entreprises et citoyens doivent réinventer les choses ensemble. Chacun a un rôle à jouer mais les entreprises en ont un central puisqu'elles sont directement concernées par la santé des salariés. »



Harmonie mutuelle

GRUPE **vyv**

AVANÇONS collectif

Côte-d'Or. La Direction régionale des finances publiques (DRFIP) de BFC et de Côte-d'Or organisait mardi 13 mai une conférence de presse pour présenter les nouveautés de l'impôt sur le revenu 2025 et faire le bilan de la lutte contre la fraude fiscale.

16,8 M€ de redressements en Côte-d'Or en 2024

Dijon La campagne 2025 de l'impôt sur le revenu s'échelonne au niveau national, du 10 avril au 5 juin, avec, pour les 312.000 foyers fiscaux de la Côte-d'Or, une date limite de signature en ligne fixée au mercredi 28 mai (20 mai en version papier). L'année 2025 présente quelques nouveautés, dont voici les trois principales :

♦ À compter de septembre 2025, la mise en place automatique du taux de prélèvement à la source individualisé pour les couples mariés ou pacsés visant à une meilleure équité fiscale au sein des foyers. Au niveau national, c'est une mesure qui concernera 10 millions de foyers fiscaux, sur les 41 millions de foyers fiscaux français.

♦ La fin de l'envoi automatique des déclarations papier pour les contribuables ayant déjà déclaré leurs revenus en ligne en 2024. « En 2024, 16 millions de déclarations papier ont été envoyées, seules 5 mil-



Étienne Lepage, responsable du pôle fiscal et Hélène Crocquevielle, directrice des finances publiques de Bourgogne Franche-Comté et du département de Côte-d'Or. Crédit : JDP.

lions sont revenues complétées. En 2025, nous avons ainsi baissé de 25 % ces envois papiers », explique Hélène Crocquevielle, directrice des finances publiques de BFC et de la Côte-d'Or, précisant que, pour la Côte-d'Or, 33.200 déclarations papier ont été envoyées, ce qui représente 11 % des foyers cote-d'oriens.

♦ Des nouveautés numériques pour les usagers, avec

une version enrichie de l'application impot.gouv sur smartphone ou tablette permettant désormais de modifier une déclaration déjà signée ou d'effectuer un changement d'adresse. Une application téléchargée par 500.000 usagers : un chiffre en croissance constante.

Hélène Crocquevielle a également rappelé l'engagement constant de la DRFIP en matière de lutte contre la fraude fiscale,

avec la mise en place d'une nouvelle procédure simplifiée pour l'administration qui permettra de mieux déjouer « à la source » les tentatives de fraude dès la déclaration de revenus, en évitant de verser des crédits d'impôts indus, et de mieux sanctionner les fraudeurs. En Côte-d'Or, 8.418 contrôles ont été opérés en 2024, dont 187 directement en entreprises. 16,8 M€ de droits et pénalités ont été notifiés aux contribuables. Ces rappels concernent essentiellement les entreprises, seuls 4,8 M€ sont imputables aux particuliers. Au niveau national, la fraude s'élève à 16,7 Mds€. En 2024, la direction des finances publiques a récupéré sur l'année 11,4 M€ d'impayés. En Côte-d'Or, 65 agents sont dédiés à la fraude fiscale, soit 10 % des effectifs. « La moitié des contrôles se termine de manière apaisée avec le contribuable », rappelle Hélène Crocquevielle. Six dossiers fiscaux ont toutefois atterri sur le bureau du procureur en 2024.

Frédéric Chevalier

Yonne. Le week-end dernier sonnait la fin symbolique des travaux de renaturation de la place du Maréchal-Leclerc pour lesquels la ville d'Auxerre a consacré près de 3 M€ d'investissement.

Enclave végétale transplantée en cœur de ville

Auxerre Si Saint-Germain valait bien une fête, la place du Maréchal-Leclerc méritait assurément un spectacle « son & lumière ». Le week-end dernier, à la tombée de la nuit, habitants et promeneurs ont, en effet, découvert une fresque « ludo-historique » d'une dizaine de minutes projetée sur la façade de l'ancien palais des comtes d'Auxerre. Depuis quelques jours déjà et après deux ans de travaux, dont près de six mois de fouilles conduites par l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap), ils ont pu profiter de ce nouvel espace champêtre intégré en lieu et place de ce qui était auparavant un parking bitumé. Au total, près de 5.000 végétaux et 21 arbres d'ornement (tulipier de Virginie, arbre de Judée, chêne vert...), âgés entre 10 et 20 ans, ont été implantés pour former une forêt urbaine de 1.000 m².

Outre une aire de jeux pour enfants installée au pied de la tour de l'Horloge et la matérialisation au sol de l'ancien castrum mis à jour par les archéologues de l'Inrap, une fontaine végétalisée trône à présent au milieu de la place du Maréchal-Leclerc, conformément au choix exprimé par les Auxerrois lors de la consultation publique de 2022. « Cette fontaine en élévation, imaginée par le paysagiste dijonnais Olivier Lesage, évoque les fontaines tuffeuses que l'on trouve notamment en Bourgogne. Elle se développera au fil du temps de manière aléatoire, au gré de l'eau et des végétaux. Sa hauteur, ses coupes, vont permettre à la fontaine de s'inscrire parfaitement dans la forêt urbaine et le bâti qui l'entourent », expliquait la ville d'Auxerre lors de la présentation du projet.

UN ÎLOT DE FRAÎCHEUR SALVATEUR

En injectant quelque 3 M€ dans la réhabilitation de cet



espace public dont 300.000 € pour l'acquisition des végétaux, la ville d'Auxerre entend ainsi faire de la place du Maréchal-Leclerc un nouveau lieu de convivialité et d'attractivité touristique. « La végétalisation contribue à la réduction des îlots de chaleur, améliore la qualité de l'air et crée des espaces agréables de détente. Elle favorise aussi la biodiversité et la durabilité environnementale. C'est un premier pas vers un amé-

nagement urbain plus harmonieux et respectueux de l'environnement », explique Nordine Bouchrou, l'adjoint au maire en charge des travaux, de l'urbanisme et de l'accessibilité. En phase avec son projet de territoire, la majorité municipale a inscrit 5 M€ dans le programme pluriannuel de réaménagement et de verdissement des espaces publics.

Stéphane Bourdier

Yonne

UN DUO GAGNANT POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE. France Rénov' et l'Agence départementale d'information sur le logement (Adil) de l'Yonne ont mutualisé leur expertise afin de mieux accompagner les propriétaires et les locataires du département. Avec le tout nouvel Espace Conseil France Rénov' (ECFR), chacun peut à présent bénéficier de conseils gratuits et personnalisés. « Notre objectif est de faire connaître France Rénov' et d'éviter les arnaques. Beaucoup de gens signent des devis trop vite, pensant avoir des



Christophe Bonnefond, vice-président du conseil départemental de l'Yonne aux infrastructures, Pascal Jan, préfet de l'Yonne et Arminda Guiblain, présidente de l'Adil 89 lors de la signature du partenariat. Crédit : JDP.

subventions, mais le dossier pose problème », avance Didier Ganier, directeur de l'Adil de l'Yonne. Ce service, accessible sans condition de ressources, permet aux demandeurs d'y voir plus clair dans la jungle des aides financières, des démarches administratives et des solutions techniques.

Dans neuf intercommunalités, le Pacte territorial mutualisé de l'Yonne mis en place par le conseil départemental et l'Agence nationale de l'habitat (Anah) permet de bénéficier de l'ECFR. L'Adil a ainsi prévu un calendrier de permanences délocalisées pour aller à la rencontre des habitants et des professionnels. « Nous allons intervenir plus régulièrement dans les différents territoires. C'est une attente forte des habitants », explique Yann Lhelias, coordinateur du service énergie. Le conseil régional de Bourgogne Franche-Comté a, par ailleurs, apporté un soutien financier au dispositif.

UN ACCOMPAGNEMENT DÉCISIF

La rénovation énergétique constitue un enjeu majeur pour l'amélioration des logements, la réduction des coûts et la lutte contre le changement climatique. « L'État met des dispositifs d'aide à disposition, mais il fallait une structure professionnelle pour accompagner les habitants. C'est impossible sans l'Adil ! », affirme Christophe Bonnefond, vice-président du conseil départemental de l'Yonne aux infrastructures « Il existe de très gros besoins dans notre département », conclut Didier Ides, le vice-président en charge de la transition écologique et solidaire et de l'aménagement de l'espace.

Enzo Beaudet

en bref

Yonne. Sur une parcelle de près de 11 hectares située dans la zone industrielle des Vauguilletes, le promoteur - filiale de la BPCE - pilote depuis octobre 2024 pour le compte de Green'Dev la construction d'un ensemble logistique hors-norme de 48.957 m², comprenant 1.200 m² de bureaux.

Quartus, anatomie d'un futur géant de l'éco-logistique



Initialement prévue pour le 15 juillet, la livraison de l'ensemble est désormais repoussée à mi-septembre. En cause, un hiver particulièrement rigoureux, ponctué de fortes intempéries. Malgré ce contretemps, les équipes restent mobilisées, avec un objectif clair : livrer dans les 100 jours ouvrés. « Ce type de chantier demande une précision absolue. Il suffit d'un maillon qui lâche pour que tout le planning soit remis en question », explique Laurent Merucci, responsable de projet chez Quartus. Chaque jour, jusqu'à 80 personnes interviennent sur le site sénonais.

Le bâtiment se compose de sept cellules logistiques de 8.000 m² environ, dont deux cellules qui peuvent être réunies en une seule spécifiquement conçues pour accueillir des produits chimiques et inflammables. Chaque espace intègre des dispositifs de sécurité avancés tels qu'une détec-



tion linéaire de fumée ou des dallages fractionnés en pointe de diamant pour diriger les eaux polluées vers un bassin de confinement enterré de 925 m³, situé au pied de la ligne TGV Paris-Lyon-Marseille.

DES DÉFIS GÉOTECHNIQUES

La nature du sol a imposé un travail d'orfèvre. En raison d'une forte déclivité et de la

proximité de l'aqueduc du Grand Paris, les déblais remblais ont dû être parfaitement équilibrés. Plus de 60.000 m³ de terre ont été déplacés et 20.000 m³ de terre végétale ont été stockés pendant deux mois afin de parer à d'éventuels tassements. Des zones à faible portance ont également nécessité un confortement spécifique, sans recours à des matériaux importés. « Nous

À proximité du centre d'affaires Euripole dans la zone industrielle des Vauguilletes, la future base logistique de Quartus devrait être livrée à la rentrée prochaine. Crédit : Quartus.

avons tout optimisé pour limiter l'empreinte carbone dès la phase de terrassement », précise Hossameldin Negmy, ingénieur d'affaires sur le site.

Le projet vise une double certification ambitieuse : Breeam « Excellent » et « Bas Carbone ». Toutes les composantes ont été pensées pour y parvenir. Initialement prévue en béton, la charpente a, par exemple, été transformée en bois. Les

vitrages proviennent, eux, de la filière du recyclage. L'éclairage est géré par détection de présence avec temporisation. Enfin, la toiture accueillera 23.000 m² de panneaux photovoltaïques, capables de produire jusqu'à 5.200 kilovoltampères (KVA). L'énergie produite sera réinjectée dans le réseau selon un système innovant : un seul point de livraison pour tout le site avec une auto-consommation directe avant revente du surplus. Résultat ? Une quasi-autonomie énergétique.

UN ENGAGEMENT ÉCOLOGIQUE GLOBAL

Au-delà de l'aspect énergétique, le projet s'inscrit dans une démarche globale de respect de la biodiversité. Un écologue accompagne le chantier depuis la conception. La date de démarrage a ainsi été décalée pour respecter la période de nidification de l'alouette des champs.

Sur site, plus de 100 arbres, 600 mètres de haies vives ainsi que des nichoirs, des hôtels à insectes, des passages pour la faune et des échelles à batraciens ont été implantés. Les parkings partiellement perméables et les noues végétalisées permettent d'absorber les eaux pluviales, qui sont ensuite traitées sur place avant rejet.

Grâce à ses qualités environnementales, techniques et humaines, le chantier a été proposé au concours du Meilleur Chantier de France, organisé par l'association étudiante de l'ESTP (École spéciale des travaux publics). « Ce n'était pas prévu au départ, mais nous nous sommes aperçus que ce projet cohabitait toutes les cases. C'est une vitrine de ce que la logistique peut devenir : durable, flexible, performante », se félicite Hossameldin Negmy.

Enzo Beaudet

GRAND PRIX DE L'ÂGE D'OR

6-8 JUIN 2025

HISTORIC RACING
BY PETER AUTO

WWW.GRANDPRIXDELAGEDOR.COM

Design by Peter & Associés

Opinions

Quatre lynx relâchés dans le massif du Jura

Préfecture de la région Bourgogne Franche-Comté



Photo d'illustration Freepik

Les 2, 5, 7 et 9 mai derniers, trois femelles et un mâle lynx ont été remis en liberté à proximité des lieux où ils avaient été recueillis l'hiver dernier. Pris en charge et réhabilités par le centre de soin à la faune sauvage

Athenas (39), ces derniers ont été jugés aptes à leur réinsertion dans le milieu naturel et ont été relâchés sur les cantons de Saint-Vit, Valdahon, Moirans-en-Montagne et plateau d'Hauteville.

Le lynx boréal, le plus grand félin sauvage présent en Europe, est une espèce menacée et strictement protégée au niveau international et national dont l'état de conservation revêt un enjeu majeur pour la France. Le Massif du Jura héberge 80 % de la population de lynx. Notre région a donc une responsabilité particulière vis-à-vis de cette espèce. Actuellement, les deux principales menaces sont les collisions routières et les destructions illégales qui représentent à elles seules, plus de 80 % de la mortalité.

Cette remise en liberté est encadrée par un arrêté ministériel du 1^{er} juillet 2022. Les services de l'État (préfectures de département, DREAL Bourgogne-Franche-Comté, Directions départementales des territoires, Office Français de la Biodiversité) veillent au respect des dispositions prévues.

Les lynx ont été équipés d'un collier GPS très haute fréquence pour garantir leur sécurité et collecter des informations sur leur réinsertion et leur bonne réadaptation au milieu naturel.

Les opérations de prise en charge de lynx blessés et plus généralement de préservation de l'espèce s'inscrivent dans le cadre plus large du Plan National d'Actions en faveur du lynx boréal dont la Dreal Bourgogne-Franche-Comté et l'Office Français pour la Biodiversité assurent la coordination et l'animation pour le compte de l'État (site internet dédié au PNA Lynx).

Ce plan qui mobilise l'ensemble des acteurs concernés (représentants associatifs, scientifiques, représentants des activités socio-professionnelles, éleveurs, chasseurs) vise à rétablir l'espèce dans un état de conservation favorable. Ce premier Plan National d'Actions sur 5 ans constitue une première étape vers l'atteinte de cet objectif de long terme.

Le regard de Faro

L'UNION EUROPÉENNE SOUTIENT LA RECHERCHE POUR L'UTILISATION DE L'URINE HUMAINE COMME ENGRAIS



NEWSLETTER

ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT

pour ne rien manquer de l'actualité économique et juridique régionale



www.journal-du-palais.fr

Le billet

PAR EMMANUELLE DE JESUS

La virilité sur le gril



« Poser ses couilles sur la table » est une expression (pas la plus élégante, j'en conviens, mais tout à fait dans le thème, faites-moi confiance) qui signifie « faire preuve d'autorité, s'imposer » et fait résider dans lesdites couilles le creuset du leadership (éliminant du même coup les non-mâles dudit leadership ce qui laisse déjà rêveuse, mais passons).

Cette formule a-t-elle inspiré Marion Leroutier, enseignante-chercheuse au Centre de recherche en économie et statistique (Crest) de l'ENSAE Paris (école d'ingénieurs de l'Institut polytechnique) et Ondine Berland, chercheuse en économie de l'environnement à la London School of Economics and Political Science (donc, pas exactement des rigolotes ou des adeptes de l'approximation) ? Dans une étude intitulée « *The gender gap in carbon footprints: determinants and implications* », elles ont comparé le poids de l'alimentation et celui des transports dans les empreintes carbone des Français et des Françaises (les profils de 2.100 personnes ont été examinés ainsi que les résultats d'une enquête sur les habitudes de transports de 12.500 personnes), deux postes qui représentent à eux seuls plus de 50% des émissions nationales. Résultat : sur le seul critère du genre, si les femmes prennent autant l'avion que les hommes, elles émettent en moyenne 26 % de CO₂ en moins. Si on prend en compte l'âge, les revenus, la CSP, les besoins caloriques des femmes selon la faculté de médecine, cet écart tombe à 18%. Et cependant... « en réalisant ces ajustements statistiques, on s'est aperçu qu'il restait toujours un écart inexplicable entre les hommes et les femmes de 6,5 % pour l'alimentation et de 9,5 % pour les transports », observe Ondine Berland. En se penchant un peu plus sur cet écart, les chercheuses ont mis en exergue que les mâles conduisent davantage de grosses cylindrées et privilégient la viande rouge alors que l'on sait, sauf chez certains syndicats agricoles qui aiment bien mettre le mot tradition à toutes les sauces, que l'élevage, au même titre que les chevaux sous le capot, sont des vecteurs importants de gaz à effet de serre. Wokiissime !, hurleront à la mort les mêmes qui riaient en entendant Florence Foresti résumer ainsi la théorie de genres : « Tu demandes à un garçon ce qu'il faut sur la planète c'est facile : une Porsche, une vache, une patate ». Ou qui se poilaient lorsque Sandrine Rousseau associait barbecue et machisme (et a reçu en retour des centaines de photos de saucisses, je passe sur l'analogie mais vous voyez l'idée...).

Mais là, c'est la science qui le dit, alors pour l'instant, en Europe du moins, on y croit à la science. Pour inverser la tendance, il va donc falloir prouver scientifiquement aux mâles que la virilité apparemment si chère à leurs yeux ne se loge pas dans les couilles (qu'on ne met pas sur la table, pas plus que les coudes, c'est malpoli), ni dans l'entrecôte carbonisée – car ces stratèges du gril sont aussi souvent des Mozart de la cuisson largement au-delà de la réaction de Maillard, maîtres-queux ès formation d'amines hétérocycliques (AH) amies des cancers. Ne me demandez pas comment on s'y prend, il faudrait pour cela que je me tape des vidéos d'influenceurs masculinistes pour comprendre et c'est au-dessus de mes forces. Sinon pour ceux et celles que cela intéresse, je vous conseille la lecture de l'épatant livre de Nora Bouazzouni, « *Steaksisme. En finir avec le mythe de la végé et du viandard* » qui explique comment le contenu de nos assiettes est une construction sociale qui remonte à l'Antiquité. Le seul truc qui risque alors de fumer, c'est le cerveau qui va se mettre à carburer en réalisant combien nous sommes conditionnés jusque dans nos cuisines. Et ça, au moins, ça ne va pas alimenter les statistiques du cancer ni dérégler le climat...



le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Le site www.journal-du-palais.fr du Journal du Palais est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif.
Seules les annonces présentes sur notre site www.journal-du-palais.fr ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte>



L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur actulegales.fr

Adjudication

**SELAS DU PARC
MONNET BOURGOGNE**
4 b rue Jeanne Barret 21000 DIJON

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Mercredi 02 juillet 2025 à 10h30

À l'audience du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Dijon, Cité Judiciaire, 13 boulevard Clemenceau à Dijon, salle A.

**THOISY LA BERCHERE (21210),
1 Place de la Liberté**

Une maison individuelle à usage d'habitation cadastrée le Village section AH 306 pour 9a 41ca et section AH 162 pour 02a 58ca comprenant :
- Au rez-de-chaussée : séjour - cuisine, une chambre, salle de bains avec wc, buanderie, local chaudière, 2 caves ;
- A l'étage : quatre chambres.

Grenier.
Jardin paysager.
Garage.
2 granges.
Etant précisé que la parcelle cadastrée AH 306 provient de la division de la parcelle AH 163.
L'adjudicataire devra faire son affaire personnelle de l'occupation des lieux.

MISE A PRIX : 42.900 €uros

LES ENCHERES NE PEUVENT ETRE PORTEES QUE PAR UN AVOCAT
INSCRIT AU BARREAU DE DIJON

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Dijon uniquement le matin sur rendez -vous ou au cabinet de la SCP LDH AVOCATS 6 rue de l'Ecole de Droit à Dijon.
L2502337

Procédures adaptées



SESAM

Avis d'appel public à concurrence

Procédure adaptée

MAÎTRE D'OUVRAGE : SESAM, 11 voie G.Pompidou - 21140 SEMUR EN AUXOIS.
2. OBJET : Etudes Aires Alimentation de Captages.
3. TYPE DU MARCHÉ : Marché non alloti.
4. LIEU D'EXÉCUTION (21) : CHAMPEAU EN MORVAN et SAINT BRISSON.
5. Variantes autorisées.
6. CONDITIONS DE PAIEMENT : Paiement conformément à la législation en vigueur. Prix unitaires et forfaitaires actualisables.
7. Le représentant de l'entité adjudicatrice choisit l'offre technico-économique la plus avantageuse. Négociation : sans objet.
8. FORME JURIDIQUE EN CAS DE GROUPEMENT : Sans contrainte.
9. Pour toute demande de renseignements complémentaires, s'adresser maître d'ouvrage : Tél. : 06.73.64.19.15
- Courriel : sesam@sesam21.fr et sur marches-securises.fr
10. CRITÈRES D'ATTRIBUTION : 1. Technicité 70 % ; 2. Prix 30 %.
11. DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : Le 10/06/2025 à 17h30.
12. DATE D'ENVOI À LA PUBLICATION : 20/05/2025.
L2502577

SCCV NUITS ET PIERRES

Avis d'appel public à la concurrence

**Marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'environ 25 logements - 3
Rue Jean Moulin / rue des Vaucrains - 21700 NUITS SAINT GEORGES**

1. DENOMINATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ : SCCV NUITS ET PIERRES - 45, avenue du Drapeau - CS 27502 - 21075 DIJON CEDEX. Tél. 03 80 28 81 70
2. TYPE DE PROCEDURE : Procédure adaptée
3. OBJET DU MARCHÉ : Marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'environ 25 logements - 3 Rue Jean Moulin / rue des Vaucrains 21700 NUITS SAINT GEORGES
Missions ESQ-APS-APD-PRO-ACT-EXE-DET-AOR et OPC
4. MODALITES D'OBTENTION DU DOSSIER : Le dossier (Avis de marché - Note de présentation sommaire) sera téléchargeable dès le Vendredi 23.05.2025 sur le site internet de la société BFC PROMOTION HABITAT : <https://marche.bfc-promotion-habitat.fr/> sous la réf 2025-NUITS-MOE
5. SELECTION DES CANDIDATURES : Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le paragraphe 8, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.
6. CRITERES D'ATTRIBUTION :
1-Prix des prestations : 60 %
2-Valeur technique : cohérence d'ensemble de l'offre proposée appréciée au regard de la qualité et de la précision des informations figurant dans la note méthodologique du candidat : 40 %
Il est précisé que le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier les offres avec les auteurs des trois offres les mieux classées
La consultation peut être fructueuse sur une seule offre, si celle-ci répond aux conditions d'exécution du marché.
7. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES : 90 jours à compter de la date limite de remise des offres
8. RENSEIGNEMENTS A PRODUIRE PAR LES CANDIDATS :
La proposition d'honoraires
La lettre de candidature (DC1) + Les déclarations du candidat (DC2)
Copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire
Présentation synthétique de l'équipe candidate (composition, titres d'étude, compétences, répartition des tâches, moyens techniques et humains)
Une sélection d'au minimum 3 références illustrées en rapport avec l'objet du marché
Numéro d'inscription à l'ordre des architectes du mandataire en charge de la conception architecturale
9. DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : Vendredi 13 juin 2025 à 12H00.
La transmission des documents doit être effectuée par voie électronique sur le site internet de la société BFC PROMOTION HABITAT : <https://marche.bfc-promotion-habitat.fr/> sous la réf 2025-NUITS-MOE
10. INSTANCE CHARGÉE DES PROCEDURES DE RECOURS : Tribunal administratif de Dijon - 22 rue Assas - 21000 DIJON - www.telerecours.fr
11. DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS : Vendredi 23 mai 2025
L2502618

/// Annonces légales



le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional
LE JOURNAL DU PALAIS
SAS au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon
Société du groupe ForumEco
Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON
Tél. : 03.80.68.25.55 - Fax : 03.80.68.25.56
Site internet : www.journal-du-palais.fr
Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30

Principal associé : Générale de Participations

Représentant légal et directeur de la publication : Benjamin BUSSON

Directeur : Jacques STAKLIN

Rédactrice en chef : Emmanuelle DE JESUS

Rédaction : Frédéric CHEVALIER

Parution le lundi - Prix du numéro : 2 €
Abonnement annuel : 120 €

Imprimé sur les rotatives de Rotimpress
Polignon Pla de L'Estanty s/n
1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1128 I 83851

xxx

Service annonces légales : annoncelegale.jdp@legalnet.org
Rédaction : redaction.jdp@legalnet.org

Tous les appels d’offres de votre département sur journal-du-palais.fr

Avis d'attribution



Avis d’attribution

MAÎTRE D’OUVRAGE : SCCV PERRIGNY 5, CS-27502 - 45 avenue du Drapeau - 21075 DIJON CEDEX. Tél. : 03 80 28 81 70.
OBJET DU MARCHÉ : Construction de 36 logements collectifs, Résidence « Eclat du Sud », 36 logements collectifs, 7 rue des Chanterelles - 21160 PERRIGNY LES DIJON.
ATTRIBUTION DES MARCHÉS :
- LOT 1 ; ENTREPRISE ; MONTANT HT :
- LOT 1 ; TERRASSEMENT - VRD ; BTM ; 180.118.00 € ;
- LOT 2 ; GROS ŒUVRE ; PAQUET ; 946.000.00 € ;
- LOT 3 ; FACADES ; PIER ; 59.000.00 € ;
- LOT 4 ; CHARPENTE COUVERTURE ; GENTIL ; 224.441.61 € ;
- LOT 5 ; ETANCHEITE ; LABEAUNE ; 110.000.00 € ;
- LOT 6 ; MENUISERIE PVC ; PM INDUSTRIE ; 124.000.00 € ;
- LOT 7 ; MENUISERIE BOIS ; PM INDUSTRIE ; 145.000.00 € ;
- LOT 8 ; PLATRERIE CLOISONS ; NOIREAUT ; 194.500.00 € ;
- LOT 9 ; REVETEMENTS DE SOL ; CANAUX ; 230.000.00 € ;
- LOT 10 ; PEINTURE ; ART ET DECORS ; 120.000.00 € ;
- LOT 11 ; SERRURERIE ; MET ALU ; 103.000.00 € ;
- LOT 12 ; ESPACES VERTS ; JACQUINOT ; 80 000.00 € ;
- LOT 13 ; ELECTRICITE ; LAPIERRE ; 212.903.84 € ;
- LOT 14 ; CHAUFFAGE VENTILATION ; PLOMB EST ; 223.000.00 € ;
- LOT 15 ; PLOMBERIE ; PLOMB EST ; 167.000.00 € ;
- LOT 16 ; GARAGES - PORTE DE GARAGE ; CDG ; 100.000.00 €.
L2502600

Appel d'offres



OFFICE PUBLIC DE L’HABITAT - GRAND DIJON HABITAT

Avis d’appel public

Réunion d’études et d’échanges préalables avec les opérateurs économiques conformément à l’article R2111-1 du Code de la commande publique

1. IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR : Office Public de l’Habitat - GRAND DIJON HABITAT, 2 bis rue Maréchal Leclerc, BP 87027 - 21070 DIJON CEDEX.
2. IDENTIFICATION DU BESOIN : GRAND DIJON HABITAT organise une réunion d’information et d’échanges afin d’exposer aux opérateurs économiques intéressés, son projet et ses attendus, dans le cadre du renouvellement du marché des prestations de Désinsectisation et de Dératisation des immeubles de GRAND DIJON HABITAT.
CPV : 90921000 - 90670000 - 90900000
Les points qui seront notamment abordés :
1. Calendrier de consultation ;
2. Organisation des prestations envisagées : Désinsectisation générale - Protocole Logements infestés ;
3. Organisation des entreprises sur la prise de rdv et le contact locataire ;
4. Capacité de résultat (taux d’ouvertures de porte - Intéressement sur la baisse des infestations) ;
5. Contrôle des prestations - capacité à déployer un outil de reporting d’activité ;
6. Rapport qualité/prix : (DPGF - BPU) : mode de calcul ;
7. Capacité à répondre sur des prestations complémentaires : Rats - Pigeons.
Les entreprises sont également invitées à aborder/présenter tout élément qu’elles souhaiteraient porter à la connaissance de Grand Dijon Habitat afin d’améliorer la qualité des réponses apportées à la future consultation.
La réunion d’information se tiendra le jeudi 26 juin 2025 de 10h à 12h à l’adresse suivante : Siège de GRAND DIJON HABITAT - Salle Annexe 2 personnes maximums par intervenants seront autorisées à la réunion d’information en présentielle ou en visioconférence.
3. DEMANDE DE PARTICIPATION : Les demandes de participation devront être adressées avant le lundi 23 juin 2025 - 12 heures à l’adresse électronique suivante idenizot@granddijonhabitat.fr
Nous vous remercions d’indiquer le nom de chaque personne présente à la réunion en présentielle ou visioconférence.
4. RENSEIGNEMENTS : Pour tous renseignements complémentaires vous devez adresser un courriel à l’adresse électronique jtheveneau@granddijonhabitat.fr
Cet avis d’appel public est à retrouver sur le profil acheteur de Grand Dijon Habitat, à l’adresse : <https://www.ternum-bfc.fr/>
L2502612

le Journal du Palais
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Administrations, Avocats, Chefs d’Entreprises,
Officiers Ministériels, Mairies, Tribunaux...

Côte-d’Or

CONSTITUTION
DE SOCIETE

MOEA BOUTIK

Société par actions simplifiée
au capital de 500,00 €
Siège social : 14 Rue de Chorey
21420 SAVIGNY-LÈS-BEAUNE
En cours d’immatriculation

Avis de constitution

Aux termes d’un acte sous signature
privée en date du 09/04/2025, il a été
constitué une société présentant les
caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : MOEA BOUTIK
Siège : 14, rue de Chorey - 21420
SAVIGNY-LÈS-BEAUNE

Durée : 99 ans
Capital : 500 €
Objet : la Société a pour objet en
France et à l’étranger, directement ou
indirectement :

- la vente de vêtements,
d’accessoires, de chaussures, de
maroquinerie, d’articles de décorations,
d’arts de la table et d’ameublement
neufs ou d’occasion ;
- la location de vêtements,
chaussures et accessoires ;
- la création, la confection de
vêtements et d’accessoires, et leur
commercialisation ;
- l’organisation de défilés et
d’événements en tout genre ;
- l’achat et la revente de matériel et
matériaux en tout genre ;
- et plus généralement toutes
opérations, de quelque nature qu’elles
soient, financières, commerciales,
industrielles, mobilières ou
immobilières, pouvant se rattacher
directement ou indirectement à l’objet
ci-dessus ou à tous objets similaires
ou connexes, de nature à favoriser son
extension ou son développement.

Admission aux assemblées et droit
de vote : tout associé peut participer
aux assemblées sur justification de son
identité et de l’inscription en compte de
ses actions. Chaque associé dispose
d’autant de voix qu’il possède ou
représente d’actions.

Agrément : toutes les cessions
d’actions sont soumises à l’agrément
de la collectivité des associés statuant
à la majorité des voix des associés
disposant du droit de vote.

Présidente : Madame Marie-Angèle
VESOUX, née le 15/06/1972 à
BEAUNE (Côte d’Or), demeurant 14
Rue de Chorey - 21420 SAVIGNY-LÈS
-BEAUNE
Directeur Général : Monsieur Jean
-Pierre VESOUX, né le 18/08/1970 à
BEAUNE (Côte d’Or), demeurant 14
Rue de Chorey - 21420 SAVIGNY-LÈS
-BEAUNE
Immatriculation : au RCS de DIJON.
Pour avis.

L2502223

SYSTEMIS CONSEIL
Tax & Legal
Avocats
9 bd de Sévigné - 21000 DIJON

Pâtisphère

Avis de constitution

DENOMINATION : Pâtisphère.
FORME : Société à responsabilité
limitée.
SIEGE SOCIAL : Rue Dauphine
- DIJON (21000).
OBJET : La fabrication et la vente,
sur place ou à emporter, sur internet
et par correspondance, de tous
produits de boulangerie, viennoiseries,
sandwicherie, snacking, restauration
rapide, pâtisseries, mignardises,
biscuiterie, confiseries, chocolaterie,
glacerie, boissons, petits déjeuners,
traiteur, l’organisation d’événements
divers en relation.

DURÉE : 99 ans à compter de la date
d’immatriculation au RCS.
CAPITAL SOCIAL : 20.000 €.
GERANCE : M^{me} Laura PERRY
demeurant 7 Rue de l’abreuvoir 21440
SAINT SEINE L’ABBAYE, M^{me} Cannelle
LEFEBVRE demeurant 4 place Saint
Michel 21000 DIJON.
La société sera immatriculée au RCS
de DIJON.

Pour avis : La gérance.

L2502510



SCP PARRY-AVRIL & NEYRET
Notaires à BEAUNE (Côte d’Or)
16 rue de Lorraine

LEMALOUSA

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Me Aude
NEYRET, notaire à BEAUNE (21200), le
15/05/2025, en cours d’enregistrement
au SPFE de DIJON, a été constituée
une société ayant les caractéristiques
suivantes :
DÉNOMINATION : LEMALOUSA.
FORME : Société civile immobilière.
SIÈGE SOCIAL : MARSANNAY LA
COTE (21160), 7 rue des Plantes.

OBJET : Acquisition, en état
futur d’achèvement ou achevés,
apport, propriété, mise en valeur,
transformation, construction,
aménagement, administration, location
et vente (exceptionnelle), mise à
disposition à titre gratuit au profit de l’un
des associés, de tous biens et droits
immobiliers, ainsi que de tous biens et
droits pouvant constituer l’accessoire,
l’annexe ou le complément des biens et
droits immobiliers en question.

Le tout soit au moyen de ses capitaux
propres soit au moyen de capitaux
d’emprunt, ainsi que de l’octroi, à titre
accessoire et exceptionnel, de toutes
garanties à des opérations conformes
au présent objet civil et susceptibles
d’en favoriser le développement.

Et, généralement toutes opérations
civiles pouvant se rattacher
directement ou indirectement à cet
objet ou susceptibles d’en favoriser le
développement, et ne modifiant pas le
caractère civil de la société.

CAPITAL : 1.200,00 €.
DURÉE : 99 années à compter de
son immatriculation.

APPORTS EN NUMÉRAIRES :
1.200,00 €.

GERANCE : M. David BOUCHY,
demeurant à MARSANNAY LA COTE
(21160), 7 rue des Plantes, pour une
durée illimitée.

CESSION DE PARTS SOCIALES :
Les parts sont librement cessibles
entre associés, toute autre cession
nécessite un agrément qui relève de
la compétence du gérant. Une fois son
mandat achevé, l’agrément sera de
la compétence de la collectivité des
associés se prononçant par décision
extraordinaire.

IMMATRICULATION : R.C.S. de
DIJON.
Pour avis : Me NEYRET, Notaire.
L2502511

LVH

Avis est donné de la constitution au
R.C.S. DIJON de la société, LVH, SARL
unipersonnelle au capital de 1.000 €.
Durée : 99 ans. Siège social : 25A
rue du Professeur Louis Neel - 21600
LONGVIC. Objet social : L’acquisition,
sous quelque forme que ce soit, la
propriété, la vente, l’administration, la
gestion de participations et de toutes
actions, parts sociales, droits sociaux
ou va-leurs mobilières, de tous biens
mobiliers ou immobiliers, de tous droits
ou valeurs y relatifs ; La réalisation
de toutes prestations ou services
administratifs, financiers, techniques,
commerciaux ou autres, au profit de
sociétés filiales ou apparentées ; La
gestion de tous services communs à
l’ensemble desdites sociétés filiales
ou apparentées ; La détention, la
gestion de titres et de toutes valeurs
mobilières ; L’octroi de toute garantie
immobilière portant sur tout ou partie
du patrimoine social, afin de garantir
notamment tout prêt bancaire, y
compris au profit d’autres propriétaires.
La gérante est Madame Lucie VENET,
demeurant 20 rue Georges Brassens
- 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR.
Pour avis : La Gérance.

L2502554

ANLEMA HOLDING

Suite à l’annonce n° L2502234 parue
le 29 avril 2025, il convenait de lire :
PRÉSIDENT : Monsieur Gregoire
LATTARD, demeurant 4 bis Chemin du
Bois - 21200 CHEVIGNY EN VALIERE.
L2502556



SEGUIN-IBBA
IMMOBILIER

Suivant acte reçu le 14 mai 2025
par Maître Hubert CHARLOT, notaire
à DIJON (21000), enregistré au service
de l’enregistrement de DIJON, il a été
constitué la société suivante :

DÉNOMINATION : SEGUIN-IBBA
IMMOBILIER.

FORME : société civile immobilière.
CAPITAL SOCIAL : 1.000,00 €.
SIÈGE : DIJON (21000) - 38 rue
Constant Pierrot.

OBJET : l’acquisition, en état futur
d’achèvement ou achevés, l’apport,
la propriété, la mise en valeur, la
transformation, la construction,
l’aménagement, l’administration, la
location et la vente (exceptionnelle) de
tous biens et droits immobiliers, ainsi
que de tous biens et droits pouvant
constituer l’accessoire, l’annexe ou
le complément des biens et droits
immobiliers en question.

DURÉE : 99 ans.
APPORTS EN NUMÉRAIRE :
1.000,00 €.

GÉRANTS : Monsieur Victor Pierre
Simon SEGUIN, demeurant à DIJON
(21000) - 38 rue Constant Pierrot, et
Madame Anna-Sihame Jacqueline
IBBA, demeurant à DIJON (21000) - 38
rue Constant Pierrot.

IMMATRICULATION : RCS de
DIJON (21000).

CESSION DE PARTS : toutes les
cessions de parts, quelle que soit la
qualité du ou des cessionnaires, sont
soumises à l’agrément préalable à
l’unanimité des associés.

Pour avis et mention :
Hubert CHARLOT.

L2502560

EPI-CENTRE

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Nicolas
JOUFFROY, Notaire à DIJON, le 19
mai 2025, il a été constitué pour une
durée de 99 années, une société civile,
dénommée EPI-CENTRE, au capital
de 1.000 €, constitué exclusivement
d’apports en numéraire, dont le siège
social a été fixé à BOUZE LES BEAUNE
(21200), 6 place du monument.

Ayant pour objet :
- La propriété, l’administration et
l’exploitation, directe ou indirecte, de
tous immeubles bâtis ou non bâtis, dont
elle pourra devenir propriétaire ;

- Eventuellement et
exceptionnellement, l’aliénation de
ceux de ces immeubles devenus
inutiles à la société au moyen de vente,
échange ou apport en société ;
- L’acquisition, la détention et la
gestion d’un portefeuille de valeurs
mobilières et produits financiers, la
souscription et la détention de produits
d’assurance et ou de capitalisation.

Toute transmission de parts à des
personnes non associées doit être
agréée par l’assemblée générale
statuant à la majorité des trois/quarts
du capital social.

Monsieur Cyril DESCHAMPS
demeurant à BEAUNE, 7 rue des
Vignolles a été désigné en qualité de
gérant.

La société sera immatriculée au
Registre du Commerce et des Sociétés
de DIJON.

Pour avis.

L2502566

ANNONCES LEGALES

PENSEZ A PAYER PAR VIREMENT

OU PAR CARTE BANCAIRE

A DISTANCE EN TOUTE SECURITE

03.80.68.25.55.

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or



SELARL VG CONSEIL
Valérie GROSJEAN
Michael BOUROTTE
Avocats
10 rue Jean Giono - 21000 DIJON

Wind Gear Services

Avis de constitution

DÉNOMINATION : Wind Gear Services. FORME : SAS. CAPITAL : 50.000 €. SIÈGE SOCIAL : DAROIS (21121), 9 rue des Mésanges. OBJET : La société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger dans le domaine des aérogénérateurs et tous produits de développement durable ; La réparation, Le démantèlement et l'installation ; L'achat et la revente de pièces détachées ; La réalisation de toute prestation de services ayant un lien direct ou indirect avec les activités précitées ; La participation directe ou indirecte à toute entreprise ou groupement pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ; Et plus généralement toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières et immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et pouvant contribuer au développement de la société. DURÉE : 99 ans. APPORTS EN NUMÉRAIRE : 50.000 €. PRÉSIDENT : Przemyslaw, Slawomir SMIGASIEWICZ à DAROIS (21121), 9 rue des Mésanges ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix que d'actions. AGRÈMENT : Majorité des voix des associés disposant du droit de vote. PRÉEMPTION : Toute cession des actions de la société même entre associés est soumise au respect du droit de préemption conféré aux associés R.C.S. : DIJON.

Pour avis : Le président

L2502567

SCP NOTAIRES DIJON
PREFECTURE

43 rue de la Préfecture - 21000 DIJON

SCI POPINAM

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Me BATISSE, Notaire à DIJON, le 20 mai 2025, a été constituée la société avec les caractéristiques suivantes : DÉNOMINATION : «POPINAM». FORME : Société civile immobilière. SIÈGE SOCIAL : PICHANGES (21120), 10 rue des Préaux. CAPITAL SOCIAL : Mille euros (1.000,00 €) (formés d'apports en numéraire uniquement). OBJET SOCIAL : L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous les immeubles bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement, et la prise de participation dans toutes sociétés immobilières. DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. CESSIONS DE PARTS ENTRE VIFS : Soumises à l'agrément des associés (unanimité). DIRIGEANTS : Gérant non associé : M. Timothé GRANGE, (PICHANGES (21120), 10 rue des Préaux) ; Associés : SAS «FOCUS HLD» (siège : 355 rue de la Via Agrippa - 21600 LONGVIC, 930 108 733 R.C.S. DIJON) ; M^{me} Michelle GAGNE (CHALON SUR SAONE (71100), 1 rue Abbé Simon Piot) ; Mlle Clara Marie GAGNE-RIZK, (CHALON SUR SAONE (71100), 1 rue Abbé Simon Piot). La société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : Le Notaire.

L2502582



SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

CHEZ FRANCIS

Par acte SSP du 20/05/2025 il a été constitué la société CHEZ FRANCIS, Société à responsabilité limitée, au capital de 5.000 €. SIÈGE SOCIAL : 10 rue de la Chaume - 21390 ROILLY. OBJET : restauration de type rapide à emporter ; service de traiteur à emporter. DURÉE : 99 ans, gérant Monsieur VEQUEAU Francis, adresse 10 rue de la Chaume - 21390 ROILLY. IMMATRICULATION au RCS de DIJON.

L2502586

SASU MLA
DÉPANNAGE

Avis est donné de la constitution de la société SASU MLA DÉPANNAGE, au capital de 1.000 €.

SIÈGE : 13 boulevard de l'Ouest - 21000 DIJON.

DURÉE : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de DIJON.

OBJET SOCIAL : La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger : le dépannage en cuisine professionnelle et buanderie.

Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation, de fonds d'investissement ou de prise ou de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits autrement, y compris par le recours à tout instrument financier, en France et à l'étranger.

Et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières, apports en société, souscriptions, achats de titres, parts ou intérêts, constitution de sociétés et, éventuellement, toutes autres opérations commerciales ou industrielles se rapportant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Le montant des apports en numéraire s'élève à 1.000 €.

Chaque action donne droit à une voix. La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Monsieur Alexandre LAMY, demeurant 13 BOULEVARD DE L'OUEST 21000 DIJON.

L2502592

SFH IMMO

Avis (SCI)

Avis est donné de la constitution, suivant acte reçu par Me Maël VIARD notaire à DIJON le 21/05/2025, d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société civile immobilière. Dénomination : SFH IMMO. Capital social : 1.000 € - Apports en numéraire : 1.000 €. Durée : 99 ans - Objet social : Acquisition, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration et location de tous biens et droits immobiliers. Siège social : 44 bis rue de Bourgogne - 21560 COUTERNON. Gérance : M. Farid EL HILALI, demeurant à COUTERNON (21560), 44 bis rue de Bourgogne et M. Soulaïman EL HILALI, demeurant à QUETIGNY (21800), 8 D rue des Vignes. CESSION DE PARTS : Libre entre associés, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément des associés statuant à la majorité absolue des voix. Immatriculation : R.C.S. DIJON.

Pour avis.

L2502605

MODIFICATION
DE STATUTS



LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

SESAMM

Société civile au capital de 6 000 000 euros

12 route de Bousseinois - 21260 SELONGEY

900 627 555 RCS DIJON

Avis de modification

DUA du 13/05/2025, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant M^{me} Magali BONNOT, demeurant 12 route de Bousseinois 21260 SELONGEY, pour une durée illimitée à compter de ce jour. Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis

L2502505



LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

GFA DE LA GRANGE NOIRE

Groupement foncier agricole au capital de 1 000,00 euros

Siège social : 30 Route d'Epagny - 21380 MARSANNAY LE BOIS

533 746 822 RCS DIJON

Aux termes d'une AGE du 18.04.2025, la collectivité des associés a pris acte du décès de Monsieur Fabrice GENIN, gérant, intervenu le 23 novembre 2024 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

La gérance

L2502516

LEOVAL

Transformation en SAS

Le 16/05/2025, l'associé unique de la société LEOVAL (SARL unip au capital de 200 000 €, ayant son siège au 4 rue Jeanne Barret, Parc Valmy, 21000 DIJON, et immatriculée 793 299 777 RCS DIJON) a décidé la transformation de la société en SAS unip à compter dudit jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régissent désormais la société. Dénomination, objet, siège, capital, durée et dates d'ouverture et clôture d'exercice social demeurent inchangées. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux AG sur justification de son identité et inscription en compte de ses actions au jour de l'AG. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. En cas de démembrement, l'usufruitier vote aux AGO et AGE. Transmission des actions : libre pour l'associé unique, et, soumise à agrément en cas de pluralité d'associés. M. Damien VOISENET, gérant, devient Président.

Pour avis.

L2502561

ASCOP COOPÉRATIVE ASCENSEURS & AUTOMATISMES

SARL au capital de 26 500 €

Siège social : 21 Rue de Cracovie
21850 SAINT APOLLINAIRE
RCS de DIJON n°930 302 351

Avis de modification

L'AGO du 04/04/2025 a décidé à compter du 04/04/2025 de nommer en qualité de co-gérant M. GASPARD Fernando, demeurant 20 Rue Henri Matisse 21000 DIJON.

Modification au RCS de DIJON.

Pierre-Yves BOISSEAU

L2502517

I.D.E.C.

Extension d'objet social

L'AGE du 11/04/2025 de la société I.D.E.C. (SAS, capital de 60 000 euros, siège au 4 imp. Champeau 21800 QUETIGNY, immatriculée 391 195 674 RCS DIJON) a décidé d'étendre son objet social aux activités de «conception, conseil, installation et maintenance de tous types d'appareils de blanchisseries, laveries et pressings» et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. Nouvelles mentions ajoutées : «L'achat, la vente et l'installation de tous types d'appareils et mobiliers spécialement conçus pour les blanchisseries, laveries et pressings et tous métiers connexes ; La conception de projets et le conseil liés aux activités ci-dessus mentionnées».

Pour avis : Le Président.

L2502548



ODAS NOTAIRES

37 rue Louis de Broglie
Parc Technologique de la Toison d'Or
BP 37371 - 21073 DIJON CEDEX

VOLOS

SAS au capital de 1.000 Euros

Siège social :
66 Route de Beaune
21170 SAINT USAGE

SIREN 451 563 274 RCS Dijon

L'associé unique a décidé en date du 16/05/2025 de transférer - à effet du même jour- le siège social à BRAZEY EN PLAINE (21470), 6 Rue du Gué Pernot.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis : Le Président.

L2502549



2 bis rue du Cap Vert – 21800 QUETIGNY

LR CORP

Société civile au capital de 100 euros

Siège social : 9 A rue de Pralot
21420 PERNANDVERGELESSES
935115139 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une décision en date du 8 avril 2025, les associés ont décidé de modifier le capital social en le portant de 100 € à 214.149 €.

Mention sera portée au R.C.S. de DIJON.

L2502596



SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

SCI JOUF-TARRIDE

Société civile immobilière au capital de 10.000 Euros

Siège social : 65 rue Devosge
21100 DIJON

R.C.S. Dijon 820 447 514

Suivant assemblée générale extraordinaire en date du 09/01/2025, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social du 65 rue Devosge à DIJON (21000) au 5 rue de la Bergerie, Lieudit Cortelin, à SAINT REMY (71100), à compter du 09/01/2025. L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : La cogérance.

L2502558

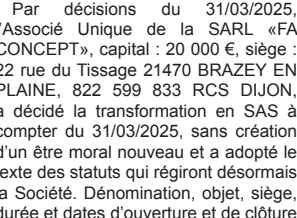
FA CONCEPT

22, rue du Tissage
21470 BRAZEY EN PLAINE

Transformation

Par décisions du 31/03/2025, l'Associé Unique de la SARL «FA CONCEPT», capital : 20 000 €, siège : 22 rue du Tissage 21470 BRAZEY EN PLAINE, 822 599 833 RCS DIJON, a décidé la transformation en SAS à compter du 31/03/2025, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. Dénomination, objet, siège, durée et dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social inchangés. Capital toujours fixé à 20 000 €. Exercice du droit de vote : participation aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de ladite décision. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'Associé Unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions à un tiers, hors ascendant, descendant et conjoint, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. En SARL, gérant : Franck ARRAS jusqu'au 31/03/2025. En SAS, Président depuis le 31/03/2025 : Franck ARRAS demeurant 34, avenue du Général Eisenhower 39100 DOLE.

L2502565



ODAS NOTAIRES

37 rue Louis de Broglie
Parc Technologique de la Toison d'Or
BP 37371 - 21073 DIJON CEDEX



ODAS NOTAIRES

37 rue Louis de Broglie
Parc Technologique de la Toison d'Or
BP 37371 - 21073 DIJON CEDEX

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DU CHAMP NOIR

Capital : 338.079,36 Euros

Siège social : SACQUENAY (21260)
SIREN 340 619 022 R.C.S. Dijon

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} mars 2025, il a été constaté la démission de M. Philippe LAURENT de sa qualité de co-gérant. M^{me} Denise CARO devient seule gérante.

Pour avis : La gérance.

L2502579



SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

AM COURTAGE

Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000 Euros

Siège social :
8 Place de la République
21210 SAULIEU

RCS Dijon 831 928 015

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 4 avril 2025, Monsieur Nicolas LAZZERINI a été nommé Président de la Société à compter du 1^{er} avril 2025 en remplacement de Monsieur Louis-Marie FLOURIOT, démissionnaire à compter du 31 mars 2025.

Mention sera faite au RCS de DIJON.

Pour avis.

L2502587



2 bis rue du Cap Vert – 21800 QUETIGNY

ROBTCHIK

Société par actions simplifiées (SAS) au capital de 367.200 Euros

Siège social :
2 place de la Mairie
21420 PERNAND VERGELESSES
915 307 912 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une décision en date du 8 avril 2025, l'associé unique a décidé de modifier le capital social en le portant de 367.200 € à 652.700 €.

Mention sera portée au R.C.S. de DIJON.

L2502594



**34 rue Ponsardin
BP 2000 - 51100 REIMS**

SCI KARINE

Société civile au capital de 10.000,00 Euros

Siège social :
8 boulevard de l'Hôpital - 75005 PARIS

SIREN 382 121 200 R.C.S. Paris

Par décisions unanimes du 20/05/2025, les associés ont décidé à compter de ce jour de transférer le siège social : 43 route de Ruffey les Beaune, Hameau de Corcelles les Serrigny - 21550 LADOIX SERRIGNY.

SIÈGE SOCIAL
ANCIEN SIÈGE SOCIAL : 8 boulevard de l'Hôpital - 75005 PARIS.

NOUVEAU SIÈGE SOCIAL : 43 route de Ruffey les Beaune - Hameau de Corcelles les Serrigny - 21550 LADOIX SERRIGNY.

OBJET SOCIAL : L'acquisition, la prise à bail, la location, l'administration et l'exploitation de tous immeubles.

DURÉE DE LA PERSONNE MORALE : Jusqu'au 25/08/2090.

Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : Me Guillaume MOREL.

L2502609

SHAKA-GROUP

Par décision du 01/01/2025, l'associé unique de la société SHAKA-GROUP, SARL unipersonnelle au capital de 50.000 €, siège social : 1 allée du Champ Caulot - 21310 BELLENEUVE, R.C.S. DIJON 825 107 345, a nommé en qualité de cogérante Madame Audrey ANDRIEUX, demeurant 1 allée du Champ Caulot - 21310 BELLENEUVE, pour une durée illimitée.

Pour avis : La gérance.

L2502569

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

POURSUITE D'ACTIVITE



SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

BAUDOTRAV'EAU
Société à responsabilité limitée
Au capital de 3.000 euros
Siège social : 26 rue du Chemin Vert
21150 VENAREY LES LAUMES
R.C.S. Dijon 841 574 221

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 22 décembre 2024, conformément à l'article L 223-42 du Code de commerce, il a été de ne pas dissoudre la société.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : Le gérant.
L2502274

DISSOLUTION
DE SOCIETE

ATELIER MB
SAS en liquidation
Au capital de 8.000 euros
Siège social et de liquidation :
12 rue de Monastir - 21000 DIJON
532 542 321 R.C.S. Dijon

Avis de dissolution

L'AGE en date du 14/05/2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Marc BERNARD, demeurant 12 rue de Monastir - 21000 DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 12 rue de Monastir - 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC de DIJON, en annexe au RCS.

Pour avis : Le Liquidateur.
L2502500

DAMIEN
BOISSELET
SERVICES

Suivant décision en date du 31/12/2024, l'Associé Unique de la société DAMIEN BOISSELET SERVICES, SARL au capital de 2.500 €. Siège social : 9 rue Jean Bouhey - 21110 GENLIS, R.C.S. DIJON 911 657 344 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Damien BOISSELET, demeurant 5 rue de la Foret - 21560 REMILLY SUR TILLE, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au 9 rue Jean Bouhey - 21110 GENLIS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis : Le Liquidateur.
L2502514

L'EPOPEE
Société civile en liquidation
Au capital de 645.000 Euros
Siège social : 4 rue Varenne
21140 SEMUR EN AUXOIS
Siège de liquidation : 27 rue de l'Oeuvre
21140 SEMUR EN AUXOIS
497 491 456 R.C.S. Dijon

Avis de dissolution anticipée

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 décembre 2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M^{me} RAPPENEAU Patricia, demeurant 27 rue de l'Oeuvre - 21140 SEMUR EN AUXOIS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 27 rue de l'Oeuvre - 21140 SEMUR EN AUXOIS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis : Le Liquidateur.
L2502552

SC LECO

L'AGE du 30/12/2024 de la société LECO, Société Civile, capital : 76 000 €, siège : 22 Route de Jossigny 21820 LABERGEMENT LES SEURRE, 439 049 560 RCS DIJON, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/12/2024 et sa mise en liquidation amiable. Liquidatrice : Catherine LEVEQUE, demeurant 27 Grande Rue 21170 SAINT SYMPHORIEN SUR SAONE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts. Fin de mandat des cogérants, Catherine LEVEQUE et Albert COSSON, à compter du 30/12/2024. Siège de liquidation : 27 Grande Rue 21170 SAINT SYMPHORIEN SUR SAONE, adresse de correspondance et de notification des actes et documents. Dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation au GTC de DIJON, en annexe au RCS.
L2502588

AUGUSTA & CO

Dissolution

Le 22/05/2025, l'AGE de la société AUGUSTA & CO (SAS, capital de 1.000€, siège 20 rue Piron 21000 DIJON, immat 841 216 567 RCS DIJON) a décidé avec effet au 31/12/2024 : 1) la dissolution anticipée de la SAS et sa mise en liquidation amiable, sous le régime conventionnel prévu par les statuts et ladite AGE ; 2) la nomination du Président Jérémie BOYARD (20 rue Piron 21000 DIJON) aux fonctions de liquidateur, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation ; 3) la fin des fonctions de DG de Daniel FOIS ; 4) l'adresse du siège de liquidation est 20 rue Piron 21000 DIJON, pour toute correspondance et notification concernant la liquidation. Dépôt RCS DIJON.

Pour avis. Le Liquidateur.
L2502617

RELATION CLIENTS
ESTIVALET Fabienne
06.10.31.42.64
relationclient.jdp@legalnet.org

CLOTURE
DE LIQUIDATION

TERROIRS & CARS
Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 500 euros
Siège social : 7 Rue de Larrey
21000 DIJON
Siège de liquidation : 7 Rue de Larrey
21000 DIJON
877935387 RCS DIJON

Avis de cloture de liquidation

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2024, l'Associée Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Julie GEBEL, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis Le Liquidateur
L2500579



SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

**FITNESS
ATHLETIC GYM**
SARL en cours de liquidation
Au capital de 8 000 euros
Siège social : 3 Rue de Varennes
21000 DIJON
RCS Dijon 390 703 833

Aux termes du procès-verbal du 31 janvier 2025 l'AGO a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur déchargé ce dernier de son mandat, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 31 janvier 2025. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention sera faite au RCS : DIJON.
L2502330

AUX PUCES
DU MORVAN

clôture de liquidation

L'AGO du 08/04/2025 de la SARL AUX PUCES DU MORVAN (SARL en liquidation ; capital 3 000 € ; siège social :18 rue de la Foire 21210 SAULIEU ; siège de liquidation : Maison Beaudé 21210 SAULIEU ; 480 619 733 RCS DIJON) a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Christophe MERGEN de son mandat de liquidateur, a donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter de ce jour. Dépôt des comptes de liquidation au GTC DIJON, en annexe au RCS, pour radiation.

le liquidateur
L2502454

ANNONCES LÉGALES
NIOT Angélique
DOTTI Virginie
COLLET Chloé
TYSSANDIER Julie
03.80.68.25.55
annoncelegale.jdp@legalnet.org

AVIS
ADMINISTRATIF

Commune de
CHAIGNAY

Enquête publique liée à la
révision générale du Plan
Local d'Urbanisme

La municipalité rappelle que par délibération en date du 18/09/2020 la révision générale du PLU a été prescrite. Par arrêté n° 2025-18, en date du 23/04/2025, le Maire a ordonné, l'ouverture d'une enquête publique sur le dossier de PLU arrêté en date du 30/10/2024.

Les caractéristiques principales du projet portent sur la mise en compatibilité du PLU avec les normes supra communales, notamment les objectifs de modération de la consommation de l'espace. Le projet de PLU révisé emporte réduction des zones à urbaniser et leur restitution en zones agricole et naturelle. Il prévoit également un développement urbain modéré qui s'appuie sur les capacités de création de logements mobilisables au sein de la trame urbaine, en adéquation avec les capacités des réseaux. Le PLU révisé emporte également préservation / protection du patrimoine architectural, paysager, naturel et écologique du territoire, avec une réduction de la constructibilité sur certaines parties du territoire agricole (notamment sur la frange sise à l'Ouest de la départementale).

Le projet est soumis à évaluation environnementale, les informations se rapportant à l'objet de l'enquête sont disponibles dans l'évaluation environnementale et le résumé non technique. La DREAL a rendu un avis le 21 février 2025 joint au dossier d'enquête publique (consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de la MRAE).

Cette enquête est régie par les articles L123-2 et R 123-2 et suivants du Code de l'environnement. A cet effet, M. CHARPENTIER Bruno, en qualité de commissaire enquêteur, et M. MERIAUX Jean-Michel, en qualité de commissaire enquêteur suppléant, ont été désignés par le Tribunal Administratif.

L'enquête se déroulera en mairie pendant 33 jours consécutifs, du 15 mai 2025 au 16 juin 2025 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie les 15 mai et 31 mai de 9h00 à 12h00 et le 16 juin de 13h30 à 16h30.

Le dossier d'enquête publique peut être consulté pendant la durée de l'enquête :

- En mairie de CHAIGNAY, aux jours et heure habituels d'ouverture : mardi de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 14h30 à 18h00 ;
- Sur un poste informatique en mairie ;
- Sur le registre d'enquête accessible au public sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/6230>
- Sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/6230>

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions éventuelles pourront être consignées sur un registre d'enquête publique disponible en mairie de CHAIGNAY (version papier), aux jours et heures habituels d'ouverture. Les observations et propositions peuvent également être adressées par écrit et/ou par mail à l'attention du Commissaire Enquêteur aux adresses suivantes :

- Par courrier papier : Mairie, 1 rue du Puits Dessous - 21120 CHAIGNAY ;
- Par mail : enquete-publique-6230@registre-dematerialise.fr
- Sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/6230>

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie et à la Préfecture durant une année. Une copie dématérialisée sera également disponible sur le site internet du registre d'enquête publique <https://www.registre-dematerialise.fr/6230>. Le Conseil Municipal pourra également décider d'approuver la révision générale du Plan Local d'Urbanisme par délibération, en ayant le cas échéant apporté des modifications au dossier.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est M. Le Maire, Gilles BIANCONE, joignable en Mairie.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de M. le Maire jusqu'à la clôture de cette dernière.
L2502213



COMMUNE
DE NOLAY

Avis d'enquête publique

Enquête publique unique
portant sur le projet de
modification n°1 du Plan
Local d'Urbanisme (PLU)

L'ouverture de l'enquête publique unique a été prescrite par arrêté municipal n°2025-04-28-001 du 28/04/2025.

A cet effet, M. le Président du tribunal administratif a désigné M. Jean-Claude CHARAVEL en qualité de commissaire enquêteur.

La modification n°1 du PLU n'est pas soumise à évaluation environnementale.

Ses caractéristiques principales sont les suivantes :

- Evolution du zonage d'une partie de la parcelle ZL141, de Ap vers A ;
- Intégration de la doctrine de prise en compte des aléas miniers, transmise par les services de l'État en 2021.

Toute information peut être sollicitée auprès du maire de Nolay (03.80.21.73.00).

L'enquête se déroulera à la mairie de Nolay du mercredi 21 mai 2025 à 10h00 au jeudi 5 juin 2025 à 12h00.

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté :

- en mairie, support papier et sur un poste informatique, aux jours et heures d'ouverture habituels ;
 - et sur le site internet de la commune, <https://www.nolay.fr/>.
- Pendant la durée de l'enquête, M. le commissaire enquêteur recevra en mairie (bureau au rez-de-chaussée) :
- mercredi 21 mai 2025 de 10h à 12h ;
 - samedi 31 mai 2025 de 10h à 12h ;
 - jeudi 5 juin 2025 de 10h à 12h.
- Les observations pourront être :
- consignées sur le registre d'enquête mis à disposition en mairie ;
 - transmises par courrier à M. le commissaire enquêteur - Mairie de NOLAY - Place de l'Hôtel de Ville - 21340 NOLAY ;
 - transmises par courriel au commissaire enquêteur à l'adresse : mairie@nolay.fr.

Cet avis est affiché en mairie et sur les autres panneaux d'affichage de la commune. Il est également publié dans 2 journaux diffusés dans le département, et sur le site internet de la commune.

Le dossier de modification n°1 du PLU sera éventuellement modifié pour tenir compte des conclusions de l'enquête.

Le dossier de modification n°1 du PLU sera ensuite approuvé par délibération du conseil municipal.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie, et ce pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet de la commune.

Le Maire, Jean-Pascal MONIN.
Commune de Nolay - place de l'Hôtel de Ville - 21340 NOLAY.
L2502294

AVIS DIVERS

M. Jean VIGE

Envoi en possession
en l'absence d'héritiers
réservataires
Article 1378-1 du Code de
procédure civile

Par testament olographe du 1^{er} août 2020, M. Jean Marcel Raoul VIGE, en son vivant demeurant à 5 avenue Pasteur, EHPAD - 21140 SEMUR EN AUXOIS, veuf de Madame Lucienne Jeanne FOSSOT, né le 26/12/1919 à PONS (Charente-Maritime), décédé le 1^{er} novembre 2020 à SEMUR EN AUXOIS (Côte d'Or), a institué un légataire universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Mathieu THAVAUD le 24 juin 2021 suivant procès-verbal dont la copie authentique a été reçue par le greffe du TGI de DIJON le 9 juillet 2021.

Les oppositions pourront être formées auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Me Mathieu THAVAUD, 26 rue Jean-Jacques Collenot - 21140 SEMUR EN AUXOIS.

Pour avis : Me Mathieu THAVAUD.
L2502583

TRIBUNAL EXTERIEUR

LIQUIDATION
JUDICIAIRE

STOCK J BOUTIQUE
JENNYFER

1 rue Etienne Dolet - 93400 SAINT OUEN SUR SEINE.

R.C.S. BOBIGNY : 338 880 180.

Etablissement secondaire à DIJON :

338 880 180 - 1999 B 605.

ACTIVITE : Commerce de détail

d'habillement en magasin.

Jugement du tribunal de commerce de BOBIGNY prononce en date du 30 avril 2025 la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 mars 2025 et a désigné Liquidateur M.J.S. Partners prise en la personne de Me Nicolas Soinne 2 Ter che de Lorraine - 93000 BOBIGNY et Me Patrick LEGRAS de GRANDCOURT, 99 rue Pierre Semard - 93000 BOBIGNY .

Les déclarations de créances sont à déposer au liquidateur dans le délai de deux mois à compter de la publication au Bodacc. Le liquidateur devra déposer la liste des créances dans les 15 mois à compter de la publication au Bodacc du jugement d'ouverture.

Désigne administrateur BI & Associés prise en la personne de Me Maxime Langet 3 Bis Rue des Archives - 94000 CRETEIL et la SELARL AJAssociés prise en la personne de Maître Nicolas DESHAYES, 46 Promenade Jean Rostand - 93000 BOBIGNY avec pour mission d'administrer.

L2502507

Upper

18 rue Alain Savary - 25000 Besançon.

R.C.S. BESANCON : 949 473 383.

Etablissement secondaire à DIJON :

949 473 383 - 2024 B 915.

ACTIVITE : Recherche et développement dans le domaine médical et biomédical et dans tous autres secteurs liés.

Jugement du tribunal de commerce de Besançon prononçant en date du 07 Mai 2025 la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 23 Avril 2025, désignant liquidateur Selarl Guignon Associés 3 avenue Commandant Marceau - 25000 Besançon .

Les déclarations de créances sont à déposer au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

L2502508

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or / Yonne

L.B.G.
21510 ÉCHALOT.
R.C.S. TROYES : 337 546 048.
Etablissement secondaire à DIJON : 337 546 048 - 2000 B 546.
ACTIVITE : Le commerce du bois et ses transformations notamment le sciage et le façonnage.
Par jugement en date du 21.03.2025 le tribunal de commerce de TROYES a prononcé la Clôture de la liquidation judiciaire pour extinction du passif.
L2502509

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE DIJON

Jugement du
13 mai 2025

SARL DIDIER EXPRESS ET PNEUS, 1575 Rue de l'Aviation, 21600 Ouges, RCS Greffe de Dijon 851 236 356. Commerce de gros d'équipements automobiles. Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan 10 nomme Commissaire à l'exécution du plan SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon.
L2502520

SARL LP COM, 2 Rue Charlie Chaplin, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 478 386 014. Commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé. Jugement prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 15 Juin 2024 , désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce à l'exception des créanciers admis au plan qui en sont dispensés.
L2502541

SARL MATCH, 31 Avenue du Drapeau, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 482 260 700. Activités des agents et courtiers d'assurances. Jugement prononçant la reprise de la procédure de liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon.
L2502542

SARL BLPP, 19-21 Rue Michelet, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 841 690 126. Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé. Jugement prononçant la reprise de la procédure de liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon.
L2502543

Jugement du
15 mai 2025

SAS ELITHIS SOLUTIONS, 71 BIS Avenue Jean Jaurès, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 444 782 015. Ingénierie, études techniques. Jugement arrêtant le plan de cession.
L2502525

SA ELITHIS GROUPE, 71 bis Avenue Jean Jaurès, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 885 215 210. Activités des sociétés holding. Jugement arrêtant le plan de cession.
L2502526

PUBLICITÉ

GUILBERT Fabrice

03.80.68.23.68

regiepublicitaire.jdp@legalnet.org

LIQUIDATION
JUDICIAIRE

Jugement du
13 mai 2025

SA A L M INTERNATIONAL, 13 Avenue du Général Mazillier, 21140 Semur-en-Auxois, RCS Greffe de Dijon 315 734 483. Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits chimiques. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon , et mettant fin à la mission de l'administrateur SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU.
L2502519

Jugement du
15 mai 2025

SAS ELITHIS SOLUTIONS, 71 BIS Avenue Jean Jaurès, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 444 782 015. Ingénierie, études techniques. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon , et mettant fin à la mission de l'administrateur SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU.
L2502524

Jugement du
13 mai 2025

NARDELLA Stefano, 5 rue Ernest Petit, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 983 799 719. Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, en application du III de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 15 Mars 2024, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce.
L2502521

MARTIN Vincent, 12 impasse du Fourneau, 21120 Til-Châtel, RCS Greffe de Dijon 383 130 051. Transports routiers de fret de proximité. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, en application du III de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 15 Mai 2024, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce.
L2502522

SAS GEOGEB, 60F Avenue du 14 Juillet, 21300 Chenôve, RCS Greffe de Dijon 905 345 922. Ingénierie, études techniques. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 01 Avril 2025, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2502523

SARL S.G.P., 26 Avenue Maréchal Foch, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 840 699 086. Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 15 Novembre 2023, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2502537

SARL TOPPISCINE, 19 Rue Saint-Antoine, 21330 Bissey-la-Pierre, RCS Greffe de Dijon 982 393 514. Autres travaux spécialisés de construction. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 15 Décembre 2023, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce.
L2502538

SAS HARVEST BREWING, 11 Rue Eulalie Fion, 21420 Savigny-lès-Beaune, RCS Greffe de Dijon 982 022 691. Fabrication de bière. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 12 Avril 2025, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2502539

SAS AGENCEMENT BOIS CONCEPT DESCHARMES, 3 Rue des Métiers, ZA la Tille, 21110 Genlis, RCS Greffe de Dijon 847 857 208. Travaux de menuiserie bois et PVC. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 15 Mars 2025, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce.
L2502540

SARL DL21, 1705 Rue de l'Aviation, Boîte aux Lettres No 4, 21600 Longvic, RCS Greffe de Dijon 500 738 323. Commerce de gros (commerce interentreprises) alimentaire non spécialisé. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 18 Avril 2025, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce.
L2502544

SARL LA SABLIERE, 20 Rue de la Sablière, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 812 455 111. Boulangerie et boulangerie-pâtisserie. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 24 Janvier 2025, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2502545

SARL FRAIS CHAUD, 48 Rue de Longvic, Centre Commercial Géant Casino, 21300 Chenôve, RCS Greffe de Dijon 344 938 485. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 30 Avril 2025, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2502546

PROCÉDURE
DE SAUVEGARDE

Jugement du
13 mai 2025

SAS SON, 9 Boulevard Carnot, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 891 358 525. Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde et désignant mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2502534

REDRESSEMENT
JUDICIAIRE

Jugement du
13 mai 2025

SAS DUINGUE 2 CUISINE, 25A Rue Louis Blanc, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 922 238 175. Services des traiteurs. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 15 Novembre 2023 , désignant mandataire judiciaire SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2502535

SARL SPORT ELITE, Voie Communale N 4, 21320 Créancey, RCS Greffe de Dijon 839 167 285. Activités des centres de culture physique. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 13 Novembre 2023 , désignant mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2502536

CLÔTURE POUR
INSUFFISANCE D'ACTIF

Jugement du
13 mai 2025

BOAKYE ANTHONY, 7 rue de l'Electricité, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 528 092 174. Travaux de plâtrerie. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2502527

SAS TRANSPORTS JEANJEAN, 3 Boulevard Mansart, Bâtiment B, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 879 936 490. Transports routiers de fret de proximité. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2502528

SARL NOURA, 7 Impasse Jean Perrin, 21300 Chenôve, RCS Greffe de Dijon 819 350 810. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2502529

SARL FOIS IMMOBILIER, 34 bis Rue Devosge, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 753 229 293. Agences immobilières. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2502530

SAS B2GM, 8 Grande Rue, 21140 Magny-la-Ville, RCS Greffe de Dijon 802 388 595. Programmation informatique. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2502531

SARL Seali Transport, 2B Rue de la Stéarinerie, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 905 388 625. Transports routiers de fret interurbains. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2502532

SAS LITTLE WOK FRANCE, 46 Rue d'Auxonne, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 840 059 265. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2502533

Yonne

CONSTITUTION
DE SOCIETE

AKAY DS
Société civile immobilière
au capital de 100 Euros
Siège social : 9 rue Pierre Terrain
89000 AUXERRE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AUXERRE du 16 mai 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME SOCIALE : Société civile immobilière
DÉNOMINATION SOCIALE : AKAY DS
SIÈGE SOCIAL : 9 rue Pierre Terrain, 89000 AUXERRE
OBJET SOCIAL : l'acquisition de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits biens dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société,
DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
CAPITAL SOCIAL : 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
GÉRANCE : Monsieur Durmus AKAY, né le 29 mars 1980 à AKSARAY/ TURQUIE, demeurant 9 rue Pierre Terrain 89000 AUXERRE
CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE PARTS : agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.
Pour avis : La gérance

L2502518

MODIFICATION
DE STATUTS

MARCELIN & POTIRON
Société à responsabilité limitée
au capital de 35.200 Euros
Siège social :
15 rue Valentin Privé
89300 JOIGNY
412 729 899 R.C.S. Sens

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 31 mars 2025, il résulte que Madame Sophie CACHOT, demeurant 15 rue Valentin Privé - 89300 JOIGNY, a été nommée en qualité de gérante à compter du 1^{er} avril 2025 en remplacement de Monsieur François CACHOT, démissionnaire.
Pour avis : Le gérant.
L2502572

TRANSMISSION

UNIVERSELLE

DE PATRIMOINE

SCI LES PRES
SERGENTS

SCI au capital social de 1.524,49 Euros
Siège social : Rue du Saule Fendu,
89100 MAILLOT
378 253 264 RCS Sens

Par décision du 16 mai 2025, la société BAUDRY, SAS au capital de 9 000 000 €, dont le siège social est RN6 - Route de Lyon 89100 MAILLOT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SENS sous le numéro 343 397 667, en sa qualité d'associée unique de la SCI LES PRES SERGENTS, a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844 - 5 alinéa 3 du Code civil, la dissolution anticipée de ladite société par confusion de patrimoine et ce sans liquidation.
Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la SCI LES PRES SERGENTS au profit de la Société SAS BAUDRY, associée unique personne morale de la SCI LES PRES SERGENTS, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de trente jours accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles - ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées. Les oppositions seront reçues au Tribunal de commerce de SENS dont l'adresse est la suivante 1 rue du Palais de Justice, 89100 Sens.
La disparition de la personnalité morale et la radiation de la société au Registre du commerce et des sociétés de SENS s'effectuera à l'expiration du délai d'opposition des créanciers.
Mention sera faite au RCS de SENS.
Pour avis

L2502551

AVIS DIVERS

M^{me} Michèle
ENGLER

AVIS DE DE SAISINE DE
LEGATAIRE UNIVERSEL
- DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de
procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18
novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 17 juillet 2023,
Madame Michèle Léone ENGLER, en son vivant retraitée, demeurant à THORIGNY-SUR-OREUSE (89260), 2 Bis route des Pierres à l'Eau.
Née à PARIS (75014), le 11 août 1936.
Célibataire.
Non liée par un pacte civil de solidarité.
Décédée à SENS (89100) (FRANCE), le 21 février 2025.
A consenti un legs universel au profit de :
Madame Sandrine Michèle Danièle VIGEON, épouse de Monsieur Eric Khanh TON THAT, demeurant à CHENNEVIERES - SUR - MARNE (94430), 4 rue de Saint-Mihiel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testaments reçu par Maître Benjamin AUDEUX, Notaire à SERGINES (89140), le 8 avril 2025, et d'un acte de notoriété avec contrôle de la saisine reçu par Maître Aurélie DEVIDAL, Notaire à SAINT-MAUR-DES-FOSSES (94100), 12 avenue Emile Zola, référence CRPCEN : 94003, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
L2502616

AVIS D'EXPERT

L'utilité de l'avocat en droit public à l'ère de l'intelligence artificielle

Droit public. À l'heure où l'intelligence artificielle (IA) transforme notre société, elle emporte également des incidences sur les métiers du droit. Il convient alors de rappeler l'importance du rôle de l'avocat, notamment dans les litiges de droit public, opposant les justiciables à l'Administration.



PAR ME MATHILDE GRENIER
ET ALEXANDRE CIAUDO,
AVOCATS, MEMBRES DE L'ORDRE
DES AVOCATS DE DIJON.

Au regard de la sophistication croissante des outils numériques capables d'analyser des textes juridiques, de produire des modèles de requêtes ou d'anticiper les décisions judiciaires, on pourrait être tenté d'abandonner l'idée de solliciter les conseils d'un professionnel du droit et de laisser l'IA proposer une solution aux litiges administratifs. Pourtant, loin d'être rendue obsolète, l'intervention de l'avocat conserve une utilité fondamentale.

Le droit public, qui régit les relations entre les personnes privées et les autorités administratives, ou encore entre les institutions publiques elles-mêmes, présente en effet une densité normative et une technicité particulière. Qu'il s'agisse de droit de l'urbanisme, de la fonction publique, des marchés publics ou encore des libertés fondamentales, les litiges y sont souvent porteurs d'enjeux à la fois juridiques et humains. Dans ce contexte, la compréhension des problématiques auxquelles les administrés sont confrontés ne peut reposer que sur des algorithmes.

L'intelligence artificielle offre certes des avantages notables : rapidité de traitement des données, recherche jurisprudentielle assistée, génération automatisée de contenus juridiques



standards... Ces outils constituent un appui précieux pour le praticien qui commence à y recourir de plus en plus afin de perfectionner son travail.

Mais ils se heurtent à des limites structurelles. L'IA repose sur des données passées existantes alors que le droit public constitue un droit vivant, soumis à des évolutions constantes et à des logiques interprétatives. L'erreur de qualification juridique ou d'appréciation commise par l'administration dans l'appréhension de la situation des administrés échappe à l'analyse automatisée puisqu'elle requiert une analyse de la situation humaine et factuelle.

DÉONTOLOGIE, MOTIF D'IRREMPLAÇABILITÉ DE L'AVOCAT

L'avocat, par sa connaissance du terrain, son expérience des

usages des juridictions administratives, sa capacité à dialoguer avec les institutions, mais aussi sa déontologie professionnelle, font de lui un intervenant irremplaçable.

Ainsi, fort de son expertise technique, l'avocat saura apprécier l'adéquation, de même que la régularité des données de l'IA, qui ne sont pas exemptes d'erreurs ou de confusion.

Là où peut être détectée une irrégularité formelle, l'avocat saura de plus mesurer si cette irrégularité est juridiquement pertinente et stratégiquement opportune à soulever. Il ne s'agit pas seulement d'argumenter, mais de convaincre, de construire une stratégie, parfois de négocier en amont du contentieux ou de déterminer les conditions d'un accord amiable.

Par ailleurs, le contentieux de

droit public implique souvent une asymétrie entre les parties : un citoyen face à une administration puissante, un fonctionnaire contre son employeur public, une association contre une décision préfectorale... L'avocat joue ici un rôle d'équilibre fondamental, en assurant à chacun l'effectivité de ses droits, notamment dans des procédures parfois obscures et techniques.

LA DIMENSION HUMAINE, INDISPENSABLE

En outre, la dimension humaine des litiges de droit public ne doit pas être négligée. Le justiciable en droit public est souvent confronté à une décision qui disposera d'une influence déterminante sur son quotidien : refus de permis de construire, sanction discipli-

naire, décision de reconduite à la frontière... Dans ces moments, l'avocat n'est pas seulement un technicien du droit, mais un interlocuteur, un soutien, un médiateur. L'intelligence artificielle, aussi performante soit-elle, ne peut remplacer cette écoute, cette empathie, ni cette capacité à adapter la défense à la singularité de chaque situation.

En somme, l'avocat spécialisé en droit public ne disparaît pas face à l'intelligence artificielle : il évolue avec elle. Il s'appuie sur ces outils pour gagner en efficacité, mais conserve une fonction irremplaçable d'interprète du droit, de stratège et de défenseur des libertés. Les avocats ne sont pas remplacés par l'IA ; ils sont appelés à jouer un rôle encore plus exigeant et essentiel dans un monde juridique de plus en plus technologique.

Essai. Avec son Fourgon 100% électrique PV5, au design distinctif, le constructeur coréen s'attaque au marché des utilitaires légers avec des ambitions. Livraison en octobre.

Utilitaires électriques : Kia prend position



Le marché français des utilitaires est archi dominé par les marques nationales, Renault en tête, qui ne laissent que des miettes aux modèles importés. Cela n'empêche pas Mercedes et Volkswagen d'avoir trouvé leur place avec des propositions jouant la carte de la différence, en s'appuyant notamment sur leur image

premium. Kia débarque dans cet univers aux exigences pratiques élevées au moment où l'offre de plus en plus large de VUL 100 % électriques redistribue les cartes dans une certaine mesure. Pour se démarquer d'une concurrence bien installée, le constructeur coréen n'a d'autre choix que de se différencier en matière de design, pas un élément prioritaire sur un

utilitaire mais pas anecdotique pour autant, tout en proposant des prestations fonctionnelles au meilleur du segment. Sans oublier un réseau de qualité, un élément majeur pour les utilisateurs professionnels. Pas de souci en matière de réputation de sérieux à redouter pour Kia qui est devenu en l'espace d'un quart de siècle une référence. Le PV5 Fourgon, pre-

mier maillon d'une famille déclinée en de nombreuses versions au fil du temps telles que minibus, châssis-cabine ou encore plateau-ridelle avec plusieurs longueurs et empattements, se distingue d'abord par son design avec une silhouette épurée et une face avant minimaliste dans la ligne directe des récents SUV de la marque. Même constat pour l'aménagement inté-

rieur où la fantaisie n'a pas sa place. La sobriété est de rigueur mais la dotation est riche : écran numérique de 7,5 pouces réunissant l'instrumentation, dalle centrale de 12,9 pouces pour la navigation, compatible Android auto et Apple CarPlay sans fil, système d'info divertissement basé sur Android proposant un choix étendu de services et d'applications, mise à jour à distance du système de gestion des batteries... La climatisation automatique, le régulateur adaptatif, les radars de stationnement avant et arrière, la caméra de recul font partie de la dotation de série dès le modèle de base.

À L'ÉCOUTE DES GESTIONNAIRES DE FLOTTE

Le fourgon Kia PV5, basé sur une plate-forme exclusivement dédiée aux 100% électriques de la marque, se décline en deux versions. L'EV5M embarque une batterie nickel-manganèse-cobalt de 51,5 kWh, couplée à un bloc électrique de 89,4kW (122ch). L'EV5L dispose d'un nouveau type de batterie plus efficace énergétiquement et plus léger d'une capacité de 71,2 kWh, associé à un moteur électrique de

120kW (163ch). Selon les puissances des batteries, l'autonomie varie de 300 à 400km environ, avec un temps de recharge permettant de récupérer de 10% à 80% de marge en 30 minutes sur une borne rapide. Dans sa version classique, le PV5 offre un volume de chargement de 4,4 m³ et peut englober jusqu'à deux Europalettes. Le seuil de chargement de seulement 419mm et l'éclairage intérieur à LED facilitent également le travail au quotidien. Par ailleurs, Kia met en avant les capacités d'analyses de données susceptibles d'améliorer le travail des gestionnaires de flottes : maintenance prédictive, coûts des réparations, accélération des opérations d'entretien, réduction du temps d'immobilisation après un accident... Pour faire pencher la balance en la faveur de son fourgon, Kia souligne son éligibilité aux primes CEE, et des remises jusqu'à 4.250€. L'inédit utilitaire coréen bénéficie par ailleurs, comme l'ensemble de la gamme KIA, d'une garantie de 7 ans ou 150.000km. À partir de 33.500€ HT.

Dominique Marée



Vincent Thomas. Premier président de l'établissement public expérimental Université Bourgogne Europe, ce juriste germanophile est un pur produit de cette institution dijonnaise – la seule de la région présente dans le classement de Shanghai – dont il a contribué au rayonnement.

Destin universitaire



Vincent Thomas est aujourd'hui à la tête d'une grande institution universitaire. Son parcours, loin d'être tracé d'avance, est surtout le fruit de rencontres marquantes. Issu d'un milieu familial riche en professeurs du secondaire, le monde universitaire « *n'était pas un sujet du quotidien* ». Adolescent, l'idée de devenir professeur s'impose, « *sans doute par mimétisme : transmettre ce qu'on sait, être capable de dire ce qu'on ne sait pas, me semblait une noble mission* ». Germaniste et germanophile, il se voit alors professeur d'allemand au lycée. Une vocation initiale qui ne survivra pas à la prise de conscience de ce qu'est l'adolescence, un âge « *nécessaire, mais parfois difficile... J'avoue que je ne me suis pas vu enseigner exclusivement à des adolescents toute une carrière, j'ai manqué de courage* ». Au lycée, il ne « *travaille que ce qui [lui] plaît* » : la littérature, la philo, les langues (l'allemand surtout), l'histoire-géo. Ces matières, qu'on classait « *plutôt dans la catégorie littéraire, m'attiraient car elles me paraissaient ouvertes sur le monde d'une manière plus immédiate que les sciences expérimentales, que je trouvais paradoxalement empreintes d'une certaine abstraction* ».

L'ENSEIGNEMENT COMME FIL ROUGE

Le bac en poche, un choix d'orientation s'impose. Une hypokhâgne est envisagée pour préparer Sciences Po, « *qui était perçue comme le graal pour le jeune élève que j'étais à cette époque traversée par le chômage de masse et le sida* ». Mais ses parents, après discussion, le poussent vers la faculté de droit, y voyant un chemin offrant « *plus de possibilités* » pour préparer les concours administratifs, Sciences Po, ou pour devenir avocat, magistrat. C'est ainsi qu'il s'engage dans un cursus de juriste, jusqu'à obtenir un DEA de Droit de l'économie. Toutefois, pour le jeune homme, l'avenir restait flou... Et c'est là, sous la direction du professeur Éric Loquin, qu'il fait une découverte fondamentale : « *J'ai pris la mesure de ce qu'était la recherche en droit. Un véritable déclic : on nous demandait enfin ce que nous pensions de ce que nous apprenions, alors que jusqu'ici nous ne faisons qu'empiler des connaissances, des concepts, des raisonnements juridiques* ». Ce qui le séduit, ce sont les « *deux libertés fondamentales inhérentes à la recherche : celle de pouvoir choisir le sujet sur lequel travailler et celle de choisir ce qu'on veut en dire* ». Ainsi l'enseignement redevient un objectif de carrière, mais il sait cette fois que cela se fera à l'université. Après sa thèse, soutenue en quatre ans sous la direction de la professeure Martin-Serf,



Après neuf ans à la tête de l'université bourguignonne (une fois son mandat actuel achevé), Vincent Thomas n'envisage pas de se représenter. Crédit : JDP.

il obtient la qualification nécessaire pour être recruté à Dijon comme maître de conférences en droit privé en septembre 1999. « *C'est véritablement à partir de ce premier poste que je découvre le monde universitaire, cette chose un peu étrange, dans toute sa complexité* », avoue celui qui se décrit comme un « *pur fruit* » de cette université. Très vite, il saisit également l'importance de bien appréhender la manière dont fonctionne ce monde, car in fine ce sont « *les universitaires qui gèrent l'université* ». Et s'il veut s'épanouir dans ce travail, il faut s'impliquer dans des responsabilités collectives, avec un enjeu clair : « *essayer de faire bouger les choses pour les améliorer* ». Celui qui confie détester la routine commence modestement puis gravit les échelons, enchaînant les postes tous les trois à cinq ans : directeur adjoint puis directeur de l'institut d'études judiciaires, responsable pédagogique du master juriste d'affaires,

« J'aurais connu trois élections et trois campagnes en cinq ans ! »

vice-doyen, doyen, administrateur de l'université et enfin président. « *Ce qui fait la richesse de ce parcours, c'est aussi les rencontres. Elles sont extraordinaires car elles sont sources de progrès. Des collègues comme Gérard Simon (droit du sport), Paul Lecanu (droit des sociétés), ma directrice de thèse Raymonde Martin-Serf ou encore mon ancien professeur Daniel Tricot ont été des marqueurs essentiels. Les étudiants aussi m'apportent énormément.*

ment. Selon moi, nous avons une nouvelle génération d'étudiants tous les quatre ans, avec de nouveaux codes, des valeurs, des priorités différentes de leurs prédécesseurs. Daniel Tricot, justement, disait : "On n'est pas obligé de tout accepter dans la nouveauté, mais on ne peut réfuter qu'il y ait nouveauté", une leçon fondamentale et un piège absolu pour l'enseignant qui n'aurait pas conscience de cela, face à ces jeunes pleins de nouvelles idées qui nous bousculent un peu forcément, mais qui nous font aussi tellement avancer ».

LE COVID POUR PREMIER DÉFI

Fin 2018, au détour d'un déjeuner, une proposition inattendue s'invite au dessert : on le sollicite pour la gouvernance de l'université. « *J'ai alors pensé que l'on allait me proposer la vice-présidence de l'établissement, un poste que j'étais prêt à accepter, après mon expérience de doyen* ». En réalité, son interlocuteur a une autre idée en tête : le siège de président. « *Pour moi, c'était une surprise. Cela représentait un engagement très particulier, impliquant une certaine forme de renoncement, qui allait réduire ma part d'enseignement à un seul cours par semestre et me contraindre à dire adieu aux publications... Il m'a bien fallu six mois pour peser le pour et le contre* ».

Sa première campagne présidentielle dure « *presque 18 mois* ». Ne connaissant pas suffisamment l'université au-delà de sa faculté, il entreprend un tour de l'institution, rencontrant doyens, directeurs de laboratoire pour comprendre leur réalité et leurs besoins. L'objectif : « *être au service, à l'écoute* » mais aussi « *porter une stratégie commune* » construite « *avec*

la communauté ». Il est élu président le 9 mars 2020. Trois jours plus tard, le 12 mars à 20 heures, le président de la République annonce la fermeture des universités en raison de l'épidémie de Covid-19. « *Ce fut alors un sentiment de vertige, le sol s'est déroulé sous mes pieds* ». Puis finalement, en seulement 15 jours, l'université va se transformer en université numérique avec un mot d'ordre : « *on fait à distance partout pour tout ! Cette révolution numérique réalisée en très peu de temps, a montré ce dont était capable ce paquebot qu'est l'université. Un paquebot capable de fulgurance à la manière d'une Ferrari. Cela a été quelque chose d'assez bluffant et une preuve du haut niveau de compétences des personnels, toutes catégories confondues* ». Après les confinements, d'autres dossiers difficiles s'imposent, notamment la politique de site et la perte, en juillet 2021, du projet I-Site, représentant « *10 M€ par an* ». La Comue UBFC, « *structure créée pour obtenir les financements I-Site n'a alors plus d'objet. Je demande à mes collègues de la Comue : "Qu'est-ce qu'on fait maintenant ensemble, quels projets ? Et*

comment finance-t-on ce que l'on souhaite faire ensemble ?" Pendant un an, j'attendrai en vain une réponse claire ». Face à une situation qu'il perçoit comme un « *pourrissement* » et une « *impasse* » pour sa communauté, il choisit de « *repenser un nouveau projet* ». Plutôt que de « *chercher l'argent d'abord* », il décide de construire autour d'une ambition partagée « *un projet qui nous ressemble et nous rassemble* », convaincu que « *si le projet est bon, on aura de l'argent* ». La sortie de l'université de Bourgogne de la Comue est actée au 1er septembre 2022. Cette rupture aboutit à la création d'un Établissement public expérimental (EPE) en juillet 2024, validé par décret le 4 décembre 2024. Vincent Thomas a alors commencé son deuxième mandat à la présidence de celle qui s'appelle encore l'université de Bourgogne. La création de l'EPE entraîne un changement de périmètre, lié à l'intégration de plusieurs partenaires, ainsi que de nouvelles élections. « *J'aurais ainsi connu trois élections et trois campagnes en cinq ans* ». Il est assez logiquement élu premier président de l'EPE Université Bourgogne Europe. Comme son nom le laisse deviner, le statut d'EPE implique une phase expérimentale de deux ans, avec une évaluation en 2027 pour une possible pérennisation en grand établissement en 2028. « *Les critères d'évaluation se basent sur ce que l'EPE/grand établissement apporte qui ne serait pas possible autrement (comme une signature scientifique commune ou un panel de formation plus large), sur la validation de la bonne marche des statuts et sur la réalité de la mise en œuvre de la stratégie commune* ». Parallèlement, ce qui restait de l'ancienne Comue a également évolué en EPE, prenant le nom d'Université Marie et Louis Pasteur. Son président, Hugues Daussey, vient d'être élu. « *Avec cette nouvelle gouvernance, le dialogue est renoué et nous envisageons déjà une gestion commune sur des objets hérités de l'ancienne Comue, via la convention de coordination territoriale. Et par la suite, notamment si nos deux EPE sont confirmées comme grands établissements, les choses seront facilitées, car on décidera des futures collaborations sur un pied d'égalité* », affirme celui qui, à l'issue de son mandat, n'envisage pas de se représenter : « *J'estime qu'à un moment, il faut que les gens changent aussi, qu'il faut avoir une énergie qui se renouvelle, avec de nouvelles idées... On est dans un système démocratique, on n'est pas dans un système qui est fondé sur des charges héréditaires. Mon seul souhait, c'est de laisser après moi un établissement qui soit capable d'être sur de bons rails, de développer son rayonnement, son attractivité et de permettre à chacun de trouver sa place et d'exceller* ».

FRÉDÉRIC CHEVALIER



Retrouvez tous nos portraits sur **journal-du-palais.fr**

